

L'EXPLORATEUR

LA REVUE PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU QUÉBEC

1975

2025



50 ANS et toutes ses dents !

La profession
d'hygiéniste dentaire
au Québec souffle
ses 50 bougies !





**Votre profession en santé,
vos avantages bancaires.**

bnc.ca/sante



L'EXPLORATEUR

LA REVUE PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU QUÉBEC

4 Avant-propos

6 TÉMOIGNAGE

Mot de la présidente du Conseil interprofessionnel du Québec

50 ANNÉES EN RÉTROSPECTIVE

8 LIGNE DU TEMPS

14 50 ANS DE CONGRÈS

Revisitez, en photos, les congrès passés de l'OHDQ. Que de souvenirs!

16 DE 1975 À 2025... LES FAITS SAILLANTS

18 RETOUR DANS LE TEMPS... LE SITE WEB DE L'OHDQ

22 PRÉSIDENTS DE L'OHDQ

24 DIRECTEURS GÉNÉRAUX ET SECRÉTAIRES DE L'OHDQ

26 TÉMOIGNAGES

Membres à vie

29 ENTREVUE

Créer et asseoir une profession:
Sylvie Fréchette, présidente
de 1975 à 1977

Faire progresser la profession:
Johanne Côté, syndique,
présidente et directrice générale
de 1998 à 2014

Un chemin d'apprentissage
qui confirme une vocation

D'un concours de circonstance
à un véritable coup de cœur pour
la profession

Participer à la modernisation de
la profession et de l'organisation

42 CÉGEPS

De jeunes hygiénistes dentaires
imaginent le futur de la profession

Techniques d'hygiène dentaire au
Cégep de Matane: répondre à un
grand besoin de main-d'œuvre

47 LE FUTUR EN BD

48 SERVICES FINANCIERS DE LA BANQUE NATIONALE

Comment atteindre
l'indépendance financière?

La profession d'hygiéniste dentaire au Québec souffle ses 50 bougies!



Depuis sa première édition en mars 1991, *L'Explorateur* poursuit sa mission de donner l'heure juste sur des enjeux importants de la profession d'hygiéniste dentaire centrés sur le mandat premier de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec (OHDQ) qui est la protection du public.

Cette revue professionnelle vise à développer les connaissances des membres de l'Ordre aux plans légal, déontologique, scientifique et clinique. Elle vise aussi à soutenir la qualité de la pratique professionnelle et à faire connaître la mission de l'Ordre et ses activités.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

M. Jean-François Lortie, H.D., B.Éd.

Administrateurs élus et régions administratives

Sud-Est	M ^{me} Véronique Dionne, H.D.
Sud	M ^{me} Kim Farrell, H.D., vice-présidente
Centre	Poste vacant
Nord-Est	M ^{me} Anne Prévost, H.D.
Centre	M ^{me} Stéphanie Ritchie, H.D.
Nord-Ouest	M ^{me} Thi Sopha Son, H.D.
Centre	M ^{me} Josée Tessier, H.D.

Administratrice âgée de 35 ans ou moins

Sophie Paquin Petitjean, H.D.

Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec

M. Réal Couture, FCPA, FCA, ASC

M. René Joyal, CRHA

M. Guy Marcel Nono, Docteur en droit, Ph.D., LL.D.

M. Cyriaque Sumu, Ph. D. (sociologie)

Directeur général et secrétaire de l'Ordre:

Poste à combler

Rédaction:

Catherine Roberge, responsable des communications

Production

Publicité OHDQ

Graphisme Z Communications

Photos couverture Archives du Cégep Garneau et archives de

l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec.

Note: Conformément à l'usage, les articles reproduits avec autorisation respectent l'autorité de la chose publiée.

Dépôt légal - 1^{er} trimestre 2025

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)

Bibliothèque et Archives Canada

ISSN: 2369-6915 (en ligne)

ISSN: 1183-4307 (imprimé)

Envoi de publication – contrat de vente N° 40009269

Politique publicitaire de l'OHDQ

Disponible à la demande au service des communications.

Droits d'auteur

Tous les articles, textes, illustrations et photographies publiés dans *L'Explorateur* sont la propriété de l'OHDQ. Aucune reproduction n'est permise sans l'accord écrit de l'Ordre.



700-606, rue Cathcart

Montréal (Québec) H3B 1K9

Téléphone: 514 284-7639 ou 1 800 361-2996

Télocopieur: 514 284-3147

info@ohdq.com www.ohdq.com

AVANT-PROPOS

CINQUANTE ANS ET TOUTES SES DENTS!

Savez-vous ce qui est impressionnant pour une personne qui n'est pas hygiéniste dentaire comme moi? C'est l'évolution remarquable qu'a connue la profession en 50 ans!

J'ai passé les derniers mois à trier des archives, consulter des documents, faire le ménage dans les boîtes de photos pour préparer différents outils de communication, dont ce numéro spécial de *L'Explorateur* dans le cadre de notre campagne spéciale sur le 50^e de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec (OHDQ) et de la profession. J'ai trouvé l'exercice fascinant!

Tout d'abord, je m'en voudrais de ne pas vous souhaiter « Bon anniversaire »!

Je tiens également à féliciter l'ensemble des hygiénistes dentaires pour l'essentiel travail de prévention effectué auprès de la population québécoise. C'est indéniablement grâce à vous que la profession est ce qu'elle est aujourd'hui! Sans vous, pas de dentifrice, pas de fil dentaire, bref, pas d'hygiène buccodentaire. Les Québécois, leur santé et leur sourire peuvent vous remercier.

Pour préparer cette édition spéciale de *L'Explorateur* consacrée au 50^e anniversaire de la profession et de l'Ordre, l'équipe a retenu une orientation différente des commémorations des 25^e, 35^e et 40^e anniversaires en mettant l'accent sur les moments historiques marquants. Cette fois-ci, au-delà des images et des photos, nous saluons les personnalités qui ont marqué l'Ordre à trois moments clés charnières: à l'origine en 1975, au tournant du siècle en 2000 (eh oui, le fameux bogue de l'an 2000...) et aujourd'hui en 2025 avec, inévitablement, le regard tourné vers l'avenir.

Nous avons donc choisi de donner la parole aux présidents de l'Ordre — passés et actuel —, mais aussi aux directeurs généraux et secrétaires afin de recueillir leur témoignage. Malheureusement, nous n'avons pas réussi à reprendre contact avec Madame Danielle Leduc, première secrétaire de la Corporation professionnelle des hygiénistes dentaires du Québec [CPHDQ] qui a précédé l'OHDQ. Si vous savez comment la rejoindre, écrivez-nous à info@ohdq.com!

Ainsi, les présidents et les directeurs généraux et secrétaires partagent avec tous les hygiénistes dentaires leur histoire, l'expérience de leur passage à l'Ordre et leurs souhaits pour la profession. Cette rétrospective des 50 dernières années schématise une impressionnante ligne de temps retraçant l'historique de la Corporation et de l'Ordre. Les regards affûtés des portraits de notre histoire commune et le rappel des défis relevés avec brio pour dessiner une organisation responsable, fiable et efficace stimulent l'idéal professionnel. L'histoire permet de vivifier le présent; nous espérons que ces pages sauront vous captiver.

Retracer le passé mais également inventer l'avenir...

Découvrez ce que de jeunes étudiants en Techniques d'hygiène dentaire pensent de la profession et de son futur! Et pour clore cette célébration dans la joie et la bonne humeur, nous avons demandé à Mario Malouin, l'un des auteurs fondateurs du magazine *Safarir* et co-créateur de la bande dessinée *Ensemble contre la covid!*, de poser son regard sur l'horizon de l'hygiène dentaire. Son coup de crayon vous fera-t-il sourire... de toutes vos dents?

Parallèlement à cette édition spéciale, nous vous rappelons que la campagne de communications sur le 50^e anniversaire bat son plein. Découvrez les contenus accessibles sur nos pages Facebook et Instagram *Ma santé, mon sourire* ainsi que sur le site Web *Ma santé, mon sourire*.

Faites rayonner cet anniversaire et soyez fiers et fiers de tout le chemin parcouru. Demain sera encore plus prometteur!

Bonne lecture!

Catherine Roberge
Responsable des communications

MISSION DE L'OHDQ

Le mandat d'un ordre professionnel est, en vertu du Code des professions, d'assurer la protection du public.

L'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec protège le public en :

- en s'assurant que les hygiénistes dentaires offrent des services de haute qualité;
- en participant à l'amélioration de la santé buccodentaire des Québécois;
- en contribuant à l'accessibilité aux soins préventifs en hygiène dentaire.

Pour ce faire, il encadre et réglemente la pratique professionnelle et soutient le leadership de ses membres dans l'exercice de leur profession.

VISION DE L'OHDQ

- Un acteur essentiel en matière de santé buccodentaire;
- Une pratique professionnelle rigoureusement encadrée;
- Une profession qui rayonne dans la société;
- Une confiance renouvelée du public envers les hygiénistes dentaires;
- Des membres fiers de leur ordre professionnel et de leur profession.

LES VALEURS PRIVILÉGIÉES POUR LA PROFESSION D'HYGIÉNISTE DENTAIRE

La rigueur – L'engagement – Le respect – La collaboration – Intégrité



Profitez de rabais de groupe exclusifs pour vos assurances auto, habitation et entreprise



Avec **La Personnelle**, vous aurez accès à :



des tarifs exclusifs
qui ne sont pas offerts
au grand public



un service à la clientèle
exceptionnel d'un chef
de file de l'industrie en
matière d'expérience client¹

Obtenez votre soumission
lapersonnelle.com/ohdq
1 888 476-8737



Ordre des
hygiénistes dentaires
du Québec



laPersonnelle

Assureur de groupe auto, habitation
et entreprise

Tarifs de groupe. Service unique.

La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc. Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer. L'assurance entreprise est offerte au Québec seulement. La Personnelle^{MD} et les marques de commerce associées sont des marques de commerce de La Personnelle, compagnie d'assurances, utilisées sous licence.

1. Études comparatives des assureurs habitation et automobile en Ontario et au Québec menées par un sondeur indépendant entre 2013 et 2023.

Le classement est basé sur des échantillons statistiquement pertinents de mesures de l'expérience client pour les marques d'assurance de dommages.



MOT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC

- DANIELLE BOUÉ, présidente du Conseil interprofessionnel du Québec

À titre de présidente du Conseil interprofessionnel du Québec, c'est un honneur pour moi de souligner les 50 ans de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec et, par le fait même, de la profession au Québec.

Cinquante ans, c'est un demi-siècle d'engagement au sein de notre système professionnel!

Au cours de ces décennies, la profession a su évoluer très rapidement, marquée par des avancées significatives. L'adoption de la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées, en particulier, a conféré aux hygiénistes dentaires une autonomie professionnelle inédite et a renforcé la reconnaissance de leurs compétences.

L'Ordre a également joué un rôle crucial dans le développement de la profession, en veillant à maintenir les standards les plus élevés de compétence et de déontologie. Les hygiénistes dentaires font partie d'un système professionnel unique, dont la mission première est la protection du public. Ce système, fondé sur la rigueur, l'éthique et l'innovation, permet aux professionnels d'offrir des soins de qualité tout en demeurant à l'avant-garde des avancées technologiques et des meilleures pratiques.



Il est essentiel de rappeler que derrière chaque consultation se trouve un professionnel dévoué, animé par une véritable passion pour le bien-être des autres. Les hygiénistes dentaires sont bien plus que des spécialistes de la santé buccodentaire: ils sont des créateurs de sourires, des artisans de confiance et des partenaires de longue date dans la vie de leurs patients.

En ce 50^e anniversaire, je tiens à remercier chaleureusement l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec pour sa précieuse contribution à la santé de notre société. Votre travail améliore les conditions de vie, et c'est avec enthousiasme que nous célébrons cette étape marquante de votre histoire. Félicitations! ■

HYGIÉNISTE DENTAIRE

À la recherche de nouveaux défis ?

Rejoignez notre équipe dynamique et contribuez à offrir des soins de qualité dans un environnement stimulant et en constante évolution.

AVANTAGES

- Horaire flexible
- Rémunération concurrentielle
- Formation continue
- Possibilité de promotions et d'avantages supplémentaires



CONSULTEZ NOS OFFRES D'EMPLOIS

Envoyez votre CV à recrutement@123dentiste.com



**Plus de
60 cliniques
au Québec**



123DENTISTE
Allez-y. Souriez.

**GROUPE
Lapointe**

LIGNE DU TEMPS

Années 1970

1971

Début du programme de baccalauréat en hygiène dentaire de l'Université de Montréal, visant à former les maîtres.

1972

La formation en Techniques d'hygiène dentaire s'amorce dans six cégeps.

1973

Le *Code des professions* est sanctionné, créant ainsi le *Système professionnel québécois*.

1974

La Faculté de médecine dentaire de l'Université de Montréal décerne les douze premiers B. Sc. Majeur en hygiène dentaire – Mineur en éducation.

1975

Le 17 février, l'*Office des professions* nomme les huit premiers administrateurs et administratrices de la *Corporation professionnelle des hygiénistes dentaires du Québec (CPHDQ)* et les premiers diplômés en Techniques d'hygiène dentaire sont décernés au printemps.



Cohorte de 1975 du Cégep Garneau

1976

La **CPHDQ** inaugure en début d'année son 1^{er} siège social sur l'avenue Decelles à Montréal et tient sa 1^{re} assemblée générale en novembre.

1977

L'adoption des divers règlements se poursuit et les différents comités entreprennent leurs activités.

1978

À la suite de l'accroissement du nombre de membres, le nombre d'administrateurs passe de huit à seize.

1979

La publication, l'Info-Corpo, est diffusée. Elle tient lieu de bulletin des divers avis réglementaires et de journal scientifique de la CPHDQ.



Fin du programme de baccalauréat en hygiène dentaire de l'Université de Montréal.

Années 1980

1980

Un projet de délégation d'actes est publié dans la *Gazette officielle*.

1981

Le *Code de déontologie des hygiénistes dentaires* et cinq autres règlements de la **CPHDQ** entrent en vigueur.

1982

Le Gouvernement approuve le Décret 1132-82, *concernant certains actes qui peuvent être posés par des personnes autres que des dentistes*. Le décret consacre l'autonomie professionnelle des hygiénistes dentaires dans le champ de la prévention.

1983

Le *Règlement sur la prise de radiographies par les hygiénistes dentaires* est approuvé par le Décret 1890-83.

1984

N'ayant pas été adopté dans les deux langues officielles, le Décret 1132-82 est annulé pour cause d'inconstitutionnalité à la suite d'un recours de l'Association des chirurgiens dentistes du Québec (ACDQ).

1986

La ligne sans frais 1 800 361-2996 est maintenant disponible pour les membres.

Le programme en hygiène dentaire est offert dorénavant dans 8 cégeps avec l'ajout des cégeps de l'Outaouais et de Chicoutimi.

1987

Particulièrement pertinentes pour les procédures dentaires, les « précautions universelles », ancêtres de nos mesures de prévention et de contrôle des infections, doivent maintenant être appliquées en tout temps à tous les patients.

1988

Une vaste campagne de sensibilisation ayant pour thème « L'avenir sourit aux hygiénistes dentaires » prend place à la grandeur du Québec.

La **CPHDQ** présente son premier Mémoire sur l'autonomie professionnelle de l'hygiéniste dentaire à l'*Office des professions du Québec*.

1989

Un 1^{er} protocole sur les mesures d'asepsie créé par l'Ordre est diffusé aux membres.

La **CPHDQ** organise le premier congrès sous sa forme actuelle, en dehors des JDIQ.

Une barrette d'identification professionnelle est disponible.

Un cartable à l'effigie de la **CPHDQ** contenant le bottin des membres, les règlements de la **CPHDQ**, le *Code des professions*, le *Code de déontologie* et le 1^{er} *Protocole d'asepsie* est envoyé aux hygiénistes dentaires.

1990

Décerné pour la 1^{re} fois, le prix *Sylvie-de-Grandmont* tire son nom de la première lauréate de ce prix d'excellence visant à souligner l'engagement exceptionnel envers la profession. Sylvie de Grandmont est la 1^{re} hygiéniste dentaire à recevoir ce prix portant son nom.



Sylvie de Grandmont et Diane Duval

Constituant une reconnaissance de prestige, le *Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ)* est remis à M. André Lavallée, H.D., pour l'apport exceptionnel à sa profession et à son ordre professionnel. Ce prix de prestige est remis lors des congrès de l'Ordre.

1991

Une autorisation officielle d'actes entre en vigueur. Le 1^{er} numéro de *L'Explorateur*, journal scientifique de la **CPHDQ** est publié. *L'Info-Corpo* conserve sa mission d'information et d'avis réglementaire.



1992

Désengagement de la *Régie de l'assurance maladie du Québec* pour les services dentaires de prévention pour les enfants.

1993

Ajout de ressources professionnelles d'hygiénistes dentaires en santé publique, en vue d'identifier les enfants à risque de caries au Québec.

1994

Par la Loi modifiant le *Code des professions*, la **CPHDQ** devient l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec (OHDQ)**.



1995

Mots d'Ordre remplace *l'Info-Corpo*.

Le financement de l'Office des professions exige dorénavant une contribution des membres des ordres professionnels versée lors de leur inscription au Tableau.

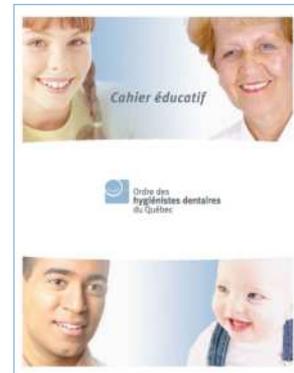
1996

L'**OHDQ** implante un programme de bourses : *Prix du lecteur*, *Méritas institutionnel* et *Bourse de perfectionnement*.

1997

La Direction générale de la formation professionnelle et technique publie le *Programme des Techniques d'hygiène dentaire* maintenant composé de dix-neuf compétences de formation spécifique.

La première édition du *Cahier éducatif* de l'**OHDQ** est disponible.



1998

L'adresse électronique de l'**OHDQ**, info@ohdq.com, est maintenant fonctionnelle.

1999

Le site Internet www.ohdq.com est inauguré.

Années 2000

2000

Madame Esther Wilkins, une des grandes pionnières de la profession, nous fait l'honneur de sa présence lors du congrès de l'**OHDQ** à Saint-Hyacinthe.



Madame Esther Wilkins en compagnie de Pauline Marois

2001

Le premier rapport du Groupe de travail ministériel sur les professions de la santé et des relations humaines, sous la présidence du D^r Rock Bernier, est publié: *Les soins de la santé physique et le secteur public*. Ce rapport suggère une vision renouvelée du système professionnel en santé et en relations humaines en matière de champ de pratique et de conditions d'exercice.

2002

L'**OHDQ** publie la brochure *L'hygiéniste dentaire, une valeur ajoutée pour la santé publique* et le deuxième rapport du Groupe de travail ministériel est publié: *Les soins de la santé mentale, les relations humaines et le secteur privé*. Ce deuxième rapport propose un sommaire et une liste des suggestions et des recommandations faites par le Groupe de travail ministériel.

2003

Le Règlement sur les stages de perfectionnement est mis en application, notamment pour les réinscriptions de plus de cinq ans.

2004

L'**OHDQ** fait partie des sept ordres professionnels de la santé avec qui l'Institut national de santé publique (INSPQ) collabore afin que s'intègre le counseling en abandon du tabagisme dans leur pratique.

2005

Pour souligner le 30^e anniversaire de l'**OHDQ**, un nouveau logo est conçu et la mise à jour du site Internet permet maintenant aux membres d'accéder à leur dossier.



2006

Le Service d'évaluation des risques de transmission d'infections hématogènes (SERTIH) est maintenant offert aux étudiants du programme Techniques d'hygiène dentaire tout comme il l'était depuis 2005 pour les professionnels de la santé infectés dont les actes comportent des risques de transmission.

Créé en 1971 et révisé à plusieurs reprises, le certificat en hygiène dentaire de l'Université de Montréal est aboli.

Le Comité des bourses décerne le 1^{er} Prix Racine, visant à encourager les hygiénistes dentaires à effectuer des recherches et à publier des articles scientifiques dans *L'Explorateur*.

2007

En collaboration avec le MSSS, l'**OHDQ** publie le *Programme de Formation sur l'application des agents de scellement en milieu scolaire: Guide d'apprentissage à l'intention des hygiénistes dentaires en santé publique*.

2008

Le siège social de l'**OHDQ** occupe maintenant le bureau 1212 situé au 1155 de la rue University (devenue le 15 mars 2015 le boulevard Robert-Bourassa) à Montréal.

La *Politique de formation continue obligatoire* de l'**OHDQ** est mise en vigueur.

2009

L'**OHDQ** et l'ODQ publient le *Document d'information sur le contrôle des infections* qui constitue une mise à jour du *Guide de contrôle des infections de l'OHDQ, édition 2004* et du *Protocole d'asepsie de l'OHDQ* de 1990 et 1996.

Les mécanismes de mobilité de la main-d'œuvre sont assouplis, permettant à un membre d'avoir accès à un permis dans une autre province sans devoir passer l'examen de la certification nationale.

2010

Un 9^e collège, le Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne, offre le programme en Techniques d'hygiène dentaire.

2011

Pour souligner l'implication continue des hygiénistes dentaires dans la promotion de la santé buccodentaire de la population, la qualité de leur travail et leur dévouement, l'OHDQ décrète que le 2^e mardi d'avril soulignera dorénavant la *Journée de l'hygiéniste dentaire*.

2012

Le rapport du *Comité d'experts sur la modernisation des pratiques professionnelles dans le domaine buccodentaire* est déposé à l'Office des professions.

2013

L'OHDQ présente un mémoire intitulé *L'hygiène dentaire pour tous* à la Commission de la santé et des services sociaux sur le Livre blanc sur la création d'une assurance autonomie, faisant ainsi de l'accessibilité des soins buccodentaires préventifs une priorité pour la population du Québec.

2014

La *Journée de l'hygiéniste dentaire* est célébrée pour la 1^{re} fois à la place Ville-Marie, en occupant un immense kiosque.



L'OHDQ, par le biais d'un énoncé de position, fait connaître son avis sur l'autonomie de l'hygiéniste dentaire dans l'application d'agents de scellement en santé publique.

En novembre 2014, l'Ordre présente un mémoire dans le cadre du projet de loi n^o 10, Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales, où il fait valoir son point de vue sur l'organisation et la gouvernance du réseau en matière de soins buccodentaires préventifs.

2015

L'OHDQ compte maintenant plus de 6 000 membres et poursuit son virage « vert », notamment par les réunions « sans papier », le *Mots d'Ordre* électronique et la cotisation en ligne.

2016

L'étude — *Analyse coûts-avantages de l'offre de services en soins buccodentaires préventifs* — a été publiée et diffusée au plus grand nombre de décideurs politiques. Cette étude est en appui à la position de l'Ordre qui considère que les services buccodentaires préventifs doivent être accessibles à tous les segments de la population québécoise.

2017

27 septembre 2017 : mis en ligne d'un nouveau site Web pour l'Ordre.

2018

25 août 2018, une nouvelle adresse pour les bureaux de l'Ordre, le 606 rue Cathcart, bureau 700.

En octobre, une nouvelle version de la revue *L'Explorateur* est lancée avec une toute nouvelle chartre graphique et un contenu éditorial renouvelé; un nouveau bulletin d'information électronique mensuel voit également le jour, *L'Explo +*.



2019

Octobre : nouveau microsite sur la santé buccodentaire pour le grand public : *Ma santé, mon sourire*.



Années 2020

2020

Le 13 mars 2020: début de la pandémie. Une étroite collaboration a été instaurée durant cet événement entre l'OHDQ, l'Ordre des dentistes du Québec et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Un numéro spécial de *L'Explorateur* sur le rôle essentiel joué par les hygiénistes dentaires est publié à l'automne.

Mise en ligne d'un nouveau site Web réalisé en partenariat avec la firme Vortex Solutions.



Le 24 septembre 2020, adoption du projet de loi 29 (devenu la Loi 15) permettant ainsi la modernisation de la profession d'hygiéniste dentaire (Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées).

Ouverture du premier cabinet d'hygiène dentaire au Québec!

2021

En septembre, création de la table de concertation des ordres de la santé buccodentaire.

Le 9 décembre, publication du nouveau référentiel de compétence pour la profession d'hygiéniste dentaire au Canada.

2022



15 juin: entente conclue entre la Suisse et le Québec en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (Entente Québec-Suisse) et des cinq arrangements de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (ARM).

Octobre: lancement de la nouvelle plateforme Campus HD.



Décembre: accès au Dossier Santé Québec (DSQ) par les hygiénistes dentaires.

2023

Diffusion de la publicité sur les « talents cachés » de l'hygiéniste dentaire réalisée dans le cadre de la campagne de communication sur la modernisation sur les ondes de Radio-Canada et TVA ainsi que sur d'autres médias. L'auditoire rejoint par cette publicité a été de 8 959 500 personnes, un chiffre considérable.



Avril 2023: nouvelle page sur Instagram, *Ma santé, mon sourire*.



Mai 2023: première édition de *L'Explorateur étudiants*, infolettre envoyée aux étudiants en Techniques d'hygiène dentaire des cégeps québécois.

À partir du 1^{er} juin, les hygiénistes dentaires en clinique d'hygiène dentaire sont maintenant admissibles à la rémunération directement par la Régie d'assurance maladie du Québec (RAMQ) pour certaines clientèles.

Septembre 2023: Un nouveau programme de Techniques d'hygiène dentaire est maintenant offert au Cégep de Matane.

Le mercredi 18 octobre 2023, l'Ordre a franchi la barre des 7 000 membres dûment inscrits au Tableau des membres.

2024

Février: entrée en vigueur du nouveau Régime canadien de soins dentaires.

Le règlement sur la formation continue obligatoire est en vigueur le 1^{er} avril 2024.

De nouveaux prix sont remis à des hygiénistes dentaires: prix Agathe-Bergeron, prix du projet de l'année et prix de la relève.

13 septembre: nouvelle cérémonie de bienvenue pour les nouveaux détenteurs de permis.



2025

17 février: 50^e anniversaire de la création de l'Ordre et de la profession.





1990



2002



2002



2002



2002

50 ANS DE CONGRÈS

1975-2025

Revisitez, en photos, les congrès passés de l'OHDQ. Que de souvenirs!



2002



2004



2004



2006



2010



2008



2010



2010



2010



2010



2012



2012



2012



2016



2016



2016



2018



2018



2022



2022



2022



2024



2024



2024

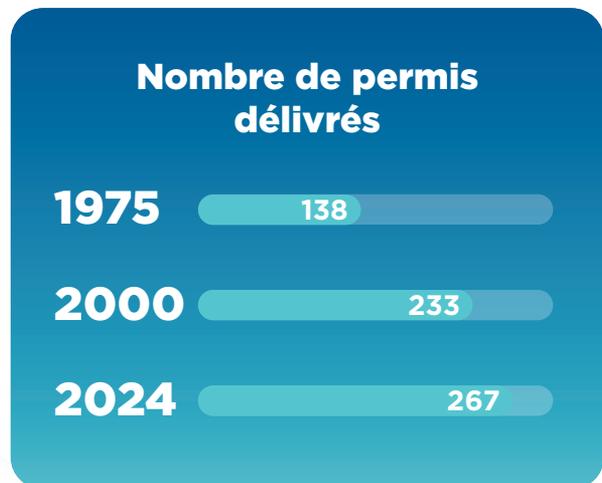


2024

DE 1975 À 2025* LES FAITS SAILLANTS



Nombre de membres



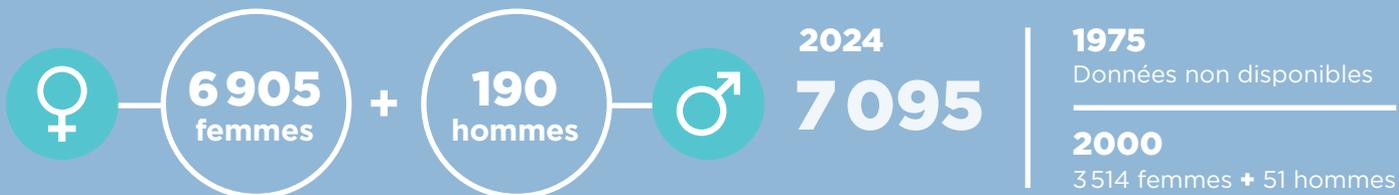
Nombre de membres par région

La répartition des membres dans chacune des seize régions administratives du Québec

Région	1976	2000	2024
01 Bas-Saint-Laurent		57	130
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean		151	288
03 Capitale-Nationale	316	361	736
04 Mauricie		316	270
05 Estrie		109	236
06 Montréal	217	597	1490
07 Outaouais		190	353
08 Abitibi		54	101
09 Côte-Nord		48	65
10 Nord-du-Québec		10	22
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine		27	44
12 Chaudière-Appalaches		177	336
13 Laval		147	322
14 Lanaudière		214	441
15 Laurentides		234	489
16 Montérégie		823	1525
17 Centre-du-Québec			199
- Autre (hors du Québec)		50	48



Répartition hommes-femmes



Nombre d'employés

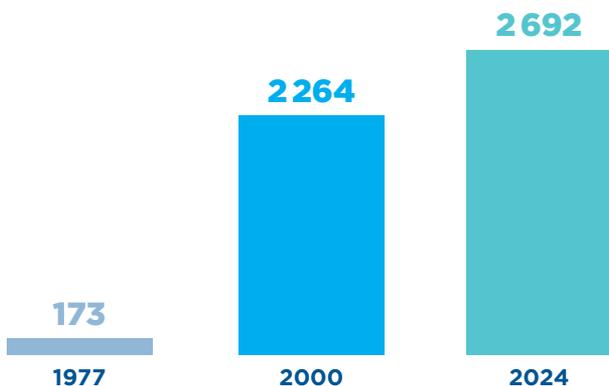


Syndic - Dossiers complétés



Formation continue

PARTICIPANTS AUX ACTIVITÉS DE FORMATION DE L'ORDRE



Participation au congrès de l'Ordre

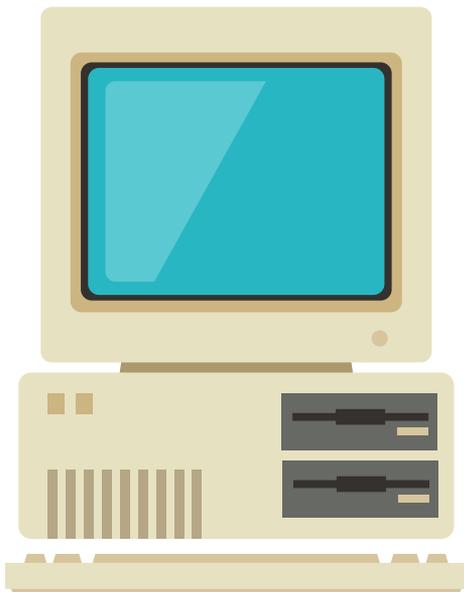
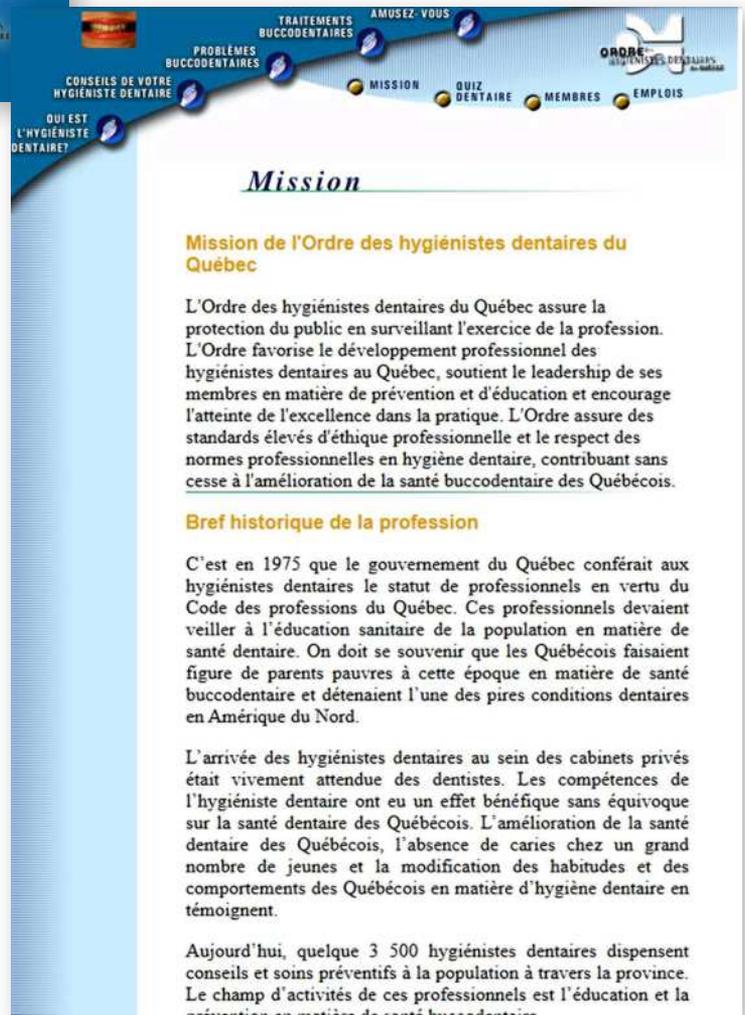


*Les données de 2025 seront publiées à l'automne dans le cadre du rapport annuel 2024-2025.

RETOUR DANS LE TEMPS... LE SITE WEB DE L'OHDQ

Le site Web de l'OHDQ a été mis en ligne pour la première fois à l'automne 1999. Depuis ce temps, quatre refontes ont été réalisées. Est-ce que vous vous souvenez de ces différents visuels ?

1999 à 2006





[Nous joindre](#) [Plan du site](#)

Recherche

Actualités

- Position officielle du MSSS, face à la gratuité du vaccin contre l'influenza pour les hygiénistes dentaires.
- Plus de 20 000\$ ont été amassés pour la fiducie de l'OHDQ, lors du congrès 2006.
- Félicitations à madame Michelle Lemire qui a...

[SUITE](#)



« Faire de chaque éclat de rire un moment de fierté! »

1 À PROPOS DE L'ORDRE

2 LA PROFESSION

3 MEMBRES ET ÉTUDIANTS

4 PROTECTION DU PUBLIC

5 SANTÉ BUCCODENTAIRE

6 NOS PUBLICATIONS

7 SERVICE DE PLACEMENT

8 NOTRE BOUTIQUE

Protection du public



Santé buccodentaire



À surveiller

Vous aurez bientôt la chance de faire votre réinscription au Tableau des membres, via le Web.

[Politique de confidentialité](#) [Avis de non-responsabilité](#) [Droits d'auteur](#) [Une réalisation Ergonet](#)



[Nous joindre](#) [Plan du site](#)

Recherche

À propos de l'ordre

- [Mission et vision](#)
- [Historique](#)
- [Structure](#)
- [Bureau des administrateurs 2006-2007](#)
- [Comité administratif](#)
- [Comités](#)
- [Règlementation](#)
- [Code de déontologie](#)



« Assurer un leadership dans l'avancement de la profession. »

Vous êtes ici : Accueil / À propos de l'Ordre / Mission et vision

Mission et vision

Mission

L'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec assure la protection du public en surveillant l'exercice de la profession. L'Ordre favorise le développement professionnel des hygiénistes dentaires au Québec, soutient le leadership de ses membres en matière de prévention et d'éducation et encourage l'atteinte de l'excellence dans l'exercice de la profession. L'Ordre assure le respect de normes élevées en matière d'exercice et d'éthique professionnels par ses membres, contribuant sans cesse à l'amélioration de la santé buccodentaire des Québécois.

Vision

L'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec vise :

- Une meilleure connaissance de la profession au sein de la population;
- Le leadership des hygiénistes dentaires en matière d'éducation et de prévention en santé buccodentaire;
- La reconnaissance et l'utilisation optimale des connaissances et des compétences des hygiénistes dentaires par les employeurs, permettant ainsi de mieux servir le public;
- Le respect de la législation et de la réglementation en vigueur par tous les intervenants du secteur dentaire;
- L'amélioration de la santé buccodentaire de toute la population en agissant en partenariat avec les autres professionnels de la santé;
- L'accroissement des services et de la mobilité des professionnels auprès des personnes à besoins particuliers afin d'assurer l'entière accessibilité aux soins préventifs en hygiène dentaire.

1 À PROPOS DE L'ORDRE

2 LA PROFESSION

3 MEMBRES ET ÉTUDIANTS

4 PROTECTION DU PUBLIC

5 SANTÉ BUCCODENTAIRE

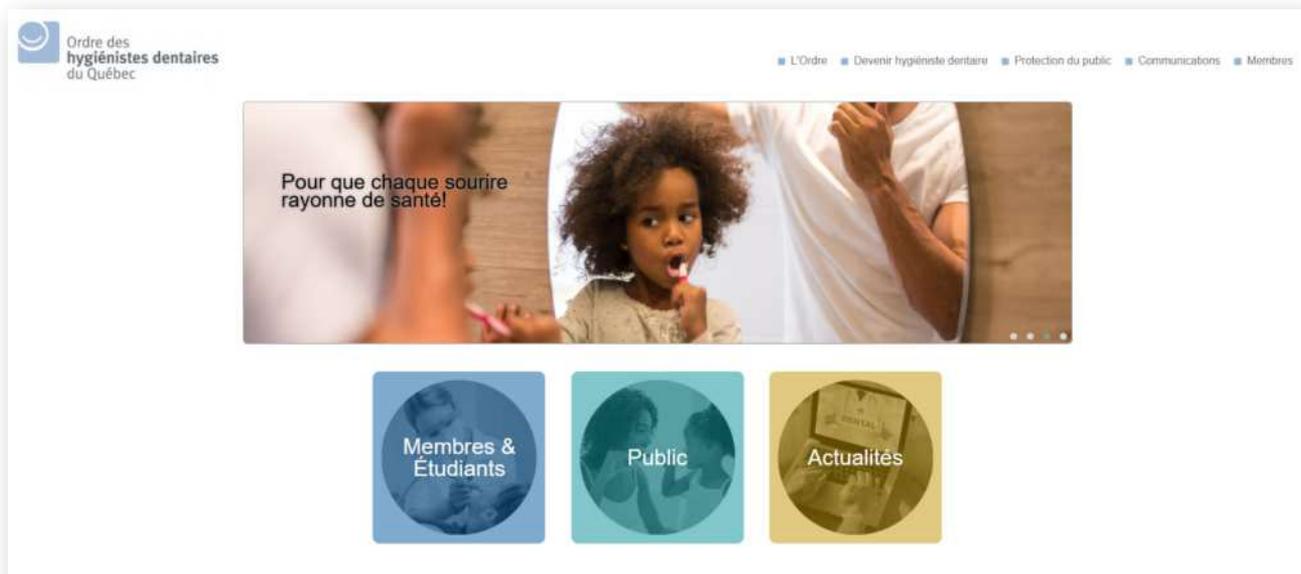
6 NOS PUBLICATIONS

7 SERVICE DE PLACEMENT

8 NOTRE BOUTIQUE

Connexion

[Politique de confidentialité](#) [Avis de non-responsabilité](#) [Droits d'auteur](#) [Une réalisation Ergonet](#)







PRÉSIDENTS DE L'OHDQ



1975 à 1977

Sylvie Fréchette



1978 à 1981

**Marie-Esther Gaudreault, H.D.,
membre à vie**



1986 à 1988

**Claudette Hudon, H.D.,
membre à vie**



1977 à 1978

Guy Demers



1981 à 1986

**Sylvie de Grandmont, H.D.,
membre à vie**



1988 à 1991

Diane Duval





1991 à 1995

France McKenzie



1998 à 2012

Johanne Côté



2013 à 2020

Diane Duval



1995 à 1998

Manon Campagna, H.D.



2012 à 2013

Josée Tessier, H.D.



**2020 à
aujourd'hui**

Jean-François Lortie, H.D., B. Éd.



DIRECTEURS GÉNÉRAUX ET SECRÉTAIRES DE L'OHQDQ



1978-1979

Danielle Leduc,
Secrétaire

1979-1987

Monique Goudreault,
Secrétaire



1987-1988

Charles Thibault,
Directeur général

1988-1990

Philippe Lefevre,
Directeur général et secrétaire



1991-1992

Rachel Fournier,
Directrice générale et secrétaire

1992-1995

Monique Goudreault,
Directrice générale et secrétaire





1995-2001

Suzie Prince,
Directrice générale et secrétaire



2009-2014

Janique Ste-Marie,
Secrétaire



2014 à 2017

Janique Ste-Marie,
Directrice générale et secrétaire



2001-2009

Dominique Derome,
Directrice générale et secrétaire



2009-2014

Johanne Côté,
Directrice générale



2017 à 2025

Jacques Gauthier, erg., M.A.P., ASC
Directeur général et secrétaire

Afin de permettre aux hygiénistes dentaires de s'approprier aisément la signification historique de ces cinquante années écoulées, l'équipe éditoriale de L'Explorateur a souhaité recueillir le témoignage de personnes dont l'implication dans la vie de l'organisation a été déterminante.

La rédaction tient à témoigner sa profonde reconnaissance à toutes les personnes qui se sont engagées en acceptant de faire partie du conseil d'administration; c'est en effet assumer une responsabilité de gouvernance et, ultérieurement le cas échéant, une fonction de direction qui chevauche et parfois déborde le simple exercice d'une pratique professionnelle.

Elle tient aussi à partager le parcours de deux personnes qui se sont donné corps et âmes et qui ont fait bénéficier l'organisation de leurs talents de gestionnaire afin de faire vivre la mission de l'Ordre à travers leur fonction de directeur(-rice) général(e) et secrétaire.

La rédaction les remercie sincèrement de s'être prêtés à ce travail de mémoire.



MEMBRES À VIE

Dans toute l'histoire de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec, certain(e)s hygiénistes dentaires se sont vu accorder le titre de « Membre à vie ». Voici un bref portrait des cinq personnes à qui ce privilège a été accordé et les raisons qui ont amené l'Ordre à leur accorder ce statut.



MARIE-ESTHER GAUDREULT

La Corporation des hygiénistes dentaires du Québec (CPHDQ), alors récemment constituée, a souligné l'apport de quelques pionnières et pionniers qui ont consacré temps et énergie à mettre en place les éléments essentiels à son fonctionnement et à son rayonnement.

Le Code des professions imposait certaines obligations à la Corporation des hygiénistes dentaires du Québec (CPHDQ) : il a fallu en rédiger les règlements et en assurer l'adoption, constituer les comités, et établir la place et le rôle de l'hygiéniste dans l'équipe de soins dentaires. C'est peut-être ce dernier élément qui a marqué mon mandat à la présidence de la CPHDQ et qui explique que ce titre m'a été conféré. La délégation d'actes jusqu'alors réservés aux dentistes aux hygiénistes dentaires a fait l'objet d'échanges nombreux et fructueux entre l'ensemble des intervenants.

Quant à mon parcours personnel, je suis demeurée fière de ma formation et de mon titre d'hygiéniste dentaire, lesquels m'ont été très utiles tout au cours de mon exercice professionnel d'avocate et de juge administratif, particulièrement en droit professionnel.



SYLVIE DE GRANDMONT

Femme engagée et investie dans le développement et la reconnaissance d'une nouvelle profession, celle d'hygiéniste dentaire, telle fut la motivation de mes actions.

J'ai œuvré avec détermination et passion à la formation des hygiénistes dentaires, contribué à la mise en place de la Corporation et de son évolution, à la reconnaissance, l'avancement, le rayonnement et l'essor de notre profession.

À titre de représentante de la Corporation des hygiénistes dentaires du Québec (CPHDQ) au sein du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ), organisme qui regroupe l'ensemble des présidents ou représentants de chacune des Corporations professionnelles du Québec, je fus élue, en 1990, présidente de cette importante institution de prestige et d'influence, notamment, auprès des décideurs politiques.

Considérant ce parcours, la CPHDQ a reconnu mon implication professionnelle en créant, en 1990, le prix Sylvie-de-Grandmont, en me l'attribuant et en me nommant, la même année, membre à vie. Une reconnaissance et un honneur que j'apprécie grandement.



CLAUDETTE HUDON

Il y a plusieurs années, lorsque j'ai choisi de m'impliquer activement au sein de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec, ma motivation première était claire, je souhaitais que notre profession soit reconnue à sa juste valeur.

À l'époque, les hygiénistes dentaires étaient méconnues du grand public et il devenait essentiel de corriger cette situation afin d'accroître notre notoriété. Cette conviction m'a poussée à consacrer temps et efforts pour contribuer à la reconnaissance de la profession avec tous les décideurs impliqués.

Aujourd'hui ce 50^e anniversaire nous rappelle avec fierté la vision et le chemin parcouru de tous ceux et celles qui croient en notre profession plus que jamais...

Aux nouvelles générations d'hygiénistes dentaires, je transmets ce message: Votre profession a une valeur immense et chaque geste que vous poserez pour la faire rayonner contribuera à renforcer cette reconnaissance.

L'avenir est entre vos mains et je vous encourage à continuer d'avancer avec **PASSION** et **DÉTÉRMINATION**.

Tant qu'à moi ce statut de « membre à vie » est source de fierté... et de gratitude.



DIANE LACHAPELLE

De 1975 à maintenant, j'ai assisté de l'intérieur à chacune des étapes du développement professionnel des hygiénistes dentaires et ce, en qualité d'hygiéniste dentaire, de professeure, d'administratrice et de gestionnaire universitaire. Tout au long de mon parcours à l'Université Laval, je me suis préoccupée de la reconnaissance et du développement de la profession d'hygiéniste dentaire. J'ai conservé mes compétences cliniques professionnelles d'hygiéniste dentaire en travaillant en moyenne une journée-semaine à la clinique de médecine dentaire des professeurs de la Faculté de médecine dentaire de l'Université Laval, pendant plus de 35 ans. C'est ce qui explique que l'Ordre m'a décerné ce titre. J'ai été témoin de l'évolution des habitudes d'hygiène dentaire des Québécois qui maintenant accordent une plus grande importance à leur santé dentaire et à celle de leurs enfants.



MARCEL LANGLOIS

Ce qui m'a distingué pour devenir membre à vie, c'est l'ensemble de ma carrière. J'ai été répondant en santé dentaire publique pour la région de Québec au ministère de la Santé et des Services sociaux: il y avait un dentiste-conseil qui gérait la province et des représentants hygiénistes dentaires pour chaque région. J'ai aussi été coprésident du colloque de santé dentaire publique en 1995 et 2009. Par ailleurs, j'ai été membre du Conseil d'administration du CLSC où je travaillais, et membre de son conseil multidisciplinaire. Finalement, j'ai été membre du Conseil d'administration de l'OHDQ de 2002 à 2011, et vice-président de l'OHDQ 2005 à 2011. J'ai aussi été lauréat du prix Sylvie de Grandmont en 2004 et lauréat du Mérite du CIQ en 2012.

CRÉER ET ASSEOIR UNE PROFESSION:

SYLVIE FRÉCHETTE,
PRÉSIDENTE DE 1975 À 1977*



Un parcours professionnel déterminé par une vocation de recherche et d'enseignement

Ce cheminement professionnel lie inextricablement études, enseignement et pratique professionnelle de l'hygiène dentaire. D'entrée de jeu, Sylvie Fréchette explique :



« J'ai un parcours quelque peu atypique. Après avoir obtenu un diplôme de baccalauréat en enseignement de l'hygiène dentaire, ce qui m'a donné accès à la profession, j'ai enseigné au Cégep de Saint-Hyacinthe puis au Cégep Édouard-Montpetit. J'ai ensuite été engagée par le programme d'hygiène dentaire de l'Université de Montréal comme chargée d'enseignement. La vie a fait que j'ai déménagé quelques années plus tard à Trois-Rivières, mais je n'ai pu y trouver d'emploi comme hygiéniste dentaire. J'ai donc entamé une maîtrise en éducation à l'Université du Québec à Trois-Rivières avec un mémoire portant sur l'apprentissage des habiletés de communication chez les hygiénistes dentaires. Et, à la suite de ma maîtrise, l'Université de Montréal m'a contactée pour offrir un cours de didactique de l'hygiène dentaire; par la suite, je suis devenue directrice du baccalauréat en hygiène dentaire. »

* Propos recueillis et texte rédigé par Catherine Roberge, responsable des communications. Les réponses ont été adaptées pour clarifier le propos et par souci de concision.

« J'ai poursuivi mon parcours, enchaîne-t-elle, en occupant le poste d'hygiéniste dentaire au département de santé communautaire de l'hôpital Sainte-Justine, ce qui fait partie des belles années de ma vie. Je suis retournée vivre à Trois-Rivières et j'ai complété un baccalauréat en traduction à l'Université du Québec à Trois-Rivières. Avec des collègues j'ai mis sur pied une "boîte" de traduction — "Proprement dit" —, et mon client préféré était la Corporation professionnelle des hygiénistes dentaires du Québec! »

Un peu plus tard, « souhaitant poursuivre mes études, j'ai mené à terme un doctorat en éducation sur l'autorégulation de l'apprentissage et du soutien à la motivation chez les futurs enseignants. Au final, ayant été assistante de recherche et enseignante à l'UQTR pendant 25 ans, je me suis consacrée à un postdoctorat, toujours en éducation, sur l'application du programme d'enseignement secondaire au Québec. »

COMMENT DEVIENT-ON PRÉSIDENTE DE L'ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU QUÉBEC ?

La réponse fuse : « En 1975, j'étais présidente de l'Association des hygiénistes dentaires du Québec. À l'époque, il y avait une disposition spéciale pour les hygiénistes dentaires dans le Code des professions du Québec. En effet, ce Code prévoyait que les premiers membres du conseil d'administration de la Corporation des hygiénistes dentaires du Québec devaient être nommés par l'Office des professions. » Sylvie Fréchette, enthousiaste, poursuit en précisant un élément important et méconnu de la création du système professionnel québécois : « J'ai milité pour que la Corporation professionnelle des hygiénistes dentaires du Québec fasse partie de l'Office des professions. J'assistais aux événements organisés par l'Office et j'ai voulu que les hygiénistes dentaires et les étudiants en hygiène dentaire soient au courant de ce qu'était la mission de l'Office. Puisque j'étais enseignante à l'Université de Montréal en hygiène dentaire, j'ai réservé un auditorium et j'ai invité les hygiénistes dentaires et les étudiants à une conférence donnée par le vice-président de l'Office des professions. Celui-ci s'attendait probablement à rencontrer un groupe restreint de personnes, mais l'auditorium était plein! Ce fut, je crois, l'élément déclencheur pour que l'Office des professions crée en 1975 la Corporation des hygiénistes dentaires du Québec. » En effet, il faut comprendre que lorsque les réflexions portant sur le système professionnel ont commencé, l'idée de la profession d'hygiéniste dentaire était balbutiante!

Et comme dans toute entreprise humaine, les débuts sont toujours mémorables : « Au départ, nous étions six hygiénistes dentaires et deux membres du public à avoir été nommés et nous nous regroupions dans les bureaux trouvés par Lorraine Lebel sur l'avenue Decelles, près de l'Université de Montréal. J'avais

seulement 22 ans et on s'attendait à un leadership convaincant de ma part! Ce qui n'était pas nécessairement facile. »

LES CIRCONSTANCES MARQUANTES DE CETTE PRÉSIDENTE

« À l'époque, explique Sylvie Fréchette, il y avait beaucoup de confusion entre "assistante dentaire" et "hygiéniste dentaire". Et je voulais absolument que l'hygiène dentaire soit reconnue comme une profession à part entière. La Corporation était un moyen exemplaire de faire reconnaître notre profession au même titre que les autres métiers ayant déjà fait leur place dans la société. Dans ce contexte, c'est véritablement la création des tout premiers règlements qui a été au cœur de notre travail. Nous nous réunissions pour concevoir et mettre sur pied les premiers règlements à adopter, avec l'aide de Louis Sormany, conseiller juridique de l'Office des professions qui avait la responsabilité de ce secteur. »

Tout travail de pionnier doit inéluctablement surmonter des obstacles. « Reflet des mentalités de ce temps-là, il était difficile de faire sa place en tant qu'hygiéniste dentaire. Plusieurs enseignants au cégep étaient des dentistes et s'adressaient à leurs étudiantes comme à des petites filles et cela me choquait. Par ailleurs, les visites d'inspection n'étaient pas non plus bien acceptées par les dentistes, qui y voyaient une ingérence dans leur pratique. Aussi, les corporations à titre réservé étaient vues comme des entités de second ordre par rapport aux professions à exercice exclusif, telles que médecine, droit ou notariat. »

QUE PENSER 50 ANS PLUS TARD ?

Nul besoin de réfléchir! Sylvie Fréchette s'exclame : « Les hygiénistes dentaires effectuent un travail utile et important. C'est intéressant que les hygiénistes dentaires puissent maintenant avoir leur propre cabinet, qu'ils et elles soient connu(e)s, reconnu(e)s et nombreux(ses). Lorsque je vais dans les bureaux de mon hygiéniste dentaire, je demande toujours à voir le permis de pratique et j'en suis fière. Je souhaite qu'il y ait plus d'hommes dans la profession, parce que cela peut changer la dynamique. Également, que l'on consulte les hygiénistes dentaires dans les médias et sur la place publique, tout comme on consulte souvent les infirmières. Qu'ils et elles soient écouté(e)s du point de vue de la prévention. Vous étonnerais-je en vous disant que c'est encore et toujours pour moi une profession remarquable! » ■

FAIRE PROGRESSER LA PROFESSION :

JOHANNE CÔTÉ, SYNDIQUE,
PRÉSIDENTE ET DIRECTRICE
GÉNÉRALE DE 1998 À 2014*



Parcours professionnel d'une administratrice-née et d'une leader dans l'âme

Johanne Côté a terminé ses études au Cégep de Trois-Rivières et a commencé à pratiquer l'hygiène dentaire en 1979. Elle détaille :



« J'ai travaillé pendant 3 ans à Montréal parce qu'il n'y avait pas de poste disponible à Trois-Rivières. En 1983, je suis allée travailler à Joliette. Après avoir été tour à tour administratrice et vice-présidente, j'ai été élue présidente en 1998. Jusqu'en 2004 j'ai exercé et rempli simultanément ma fonction de présidente de l'OHDQ. » Elle s'interrompt pour s'exclamer : « Je peux vous dire que c'est un moment de ma vie qui était très rempli ! Cependant, lorsque mon mandat à l'OHDQ l'a exigé, j'ai consacré plus de jours à l'Ordre et j'ai progressivement diminué mon temps en bureau privé, pour arrêter complètement en 2004. Par la suite, j'ai occupé les postes de présidente et directrice générale de l'OHDQ jusqu'en 2012 et par la suite le poste de directrice générale et ce jusqu'en 2014. Outre ces responsabilités, j'ai été administratrice, vice-présidente, et présidente par intérim du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) de 2006 à 2011. »

* Propos recueillis par Jean-François Lortie, président et texte rédigé par Catherine Roberge, responsable des communications. Les réponses ont été adaptées pour clarifier le propos et par souci de concision.

Rappelons que le CIQ est distinct de l'Office des professions du Québec (OPQ) à qui le gouvernement a confié le mandat de gestion du système professionnel et de surveillance de son encadrement juridique. Le CIQ est une instance qui regroupe les responsables de la gouvernance des ordres professionnels et leur permet de se rencontrer pour réfléchir et trouver des réponses communes aux défis à relever pour jouer efficacement leur rôle sociétal. Et, en son sein, des comités regroupent président(e)s, directeur(-trice)s, syndic(que)s, etc.

Johanne Côté enchaîne : « Par la suite, de 2015 à 2020, j'ai été directrice générale et secrétaire de l'Ordre des sages-femmes du Québec; et depuis 2021 je suis administratrice nommée à l'Ordre des audioprothésistes du Québec. »

AMOUR DE LA RIGUEUR RÉGLEMENTAIRE

« En fait, précise Johanne Côté, j'ai commencé en 1996 à l'OHDQ en étant tout d'abord syndique. À l'époque, France McKenzie était présidente. » Puis elle explique l'un des motifs de son engagement : « Je ne comprenais pas pourquoi je payais une cotisation à l'Ordre; alors j'ai décidé de m'impliquer un peu plus. Et j'ai vite compris que ce n'était pas inutile. J'ai été syndique pendant un an et ensuite j'ai été élue administratrice. Par la suite, en 1998, j'ai assumé la présidence de l'Ordre jusqu'en 2012. Cela étant, j'ai été directrice générale de 2012 à 2014. »

Comment peut-on comprendre cette diversité de responsabilités jusqu'à accepter la plus haute? Johanne Côté répond immédiatement : « J'ai apprécié le temps que j'ai passé comme syndique et j'ai beaucoup aimé siéger au Conseil d'administration. Ce qui m'a le plus plu, et ce qui me plaît encore, c'est toute la rigueur réglementaire. De plus, les choses se sont déroulées progressivement; j'ai été vice-présidente sous l'égide de Manon Campagna qui était alors présidente et, lorsqu'elle est partie, on m'a proposé de la remplacer. »

Mais après avoir accepté, Johanne Côté découvre que ce n'était pas tout à fait la même charge! « J'ai commencé à une journée par semaine et, de fil en aiguille, c'est devenu une responsabilité à temps plein. Au départ, à une journée par semaine, les charges du mandat sont devenues plus exigeantes dont s'est devenu un poste de cinq jours par semaine afin de faire progresser la profession. À l'époque, le mandat de présidence était seulement d'un an; donc avant de laisser complètement la pratique, je peux vous dire que j'y ai longuement réfléchi. Décision que je n'ai jamais regrettée! »

MOMENTS MARQUANTS

Après un court instant de réflexion, Johanne Côté raconte : « Plusieurs moments me reviennent. J'ai travaillé très fort pour élaborer la formation concernant les scellants dentaires en santé publique avec Bernard Laporte, dentiste-conseil au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Dans les années 80, plusieurs hygiénistes dentaires avaient quitté l'Ordre pour devenir Technicien(ne)s en hygiène dentaire. Pour avoir accès à

cette formation sur les scellants, ils et elles devaient être hygiénistes dentaires, c'était donc une façon de leur dire de redevenir membres de l'Ordre. Pour aller dans le même sens, je me souviens qu'à un congrès de santé publique, je voulais absolument être partenaire de l'événement, et après quelques discussions, nous avions offert en commandite un sac avec le logo de l'Ordre; c'était une fierté d'avoir conclu cette entente. Également, nous avons monté la formation en cessation tabagique avec l'INSPQ (Institut national de santé publique du Québec), parce que l'hygiéniste dentaire pouvait être l'élément déclencheur de la cessation tabagique. Enfin, nous avons réalisé le protocole d'asepsie avec l'Ordre des dentistes, et ça, c'était majeur. Il s'agit du premier document officiel avec les logos des deux ordres; j'éprouve une très grande fierté d'avoir conclu cet important partenariat. Si je rassemble les réalisations que je viens de donner en exemple, moderniser l'image de marque de l'Ordre est l'accomplissement qui a été parmi les plus importants! »

Dans une autre dimension, touchant la formation, conclut Johanne Côté, « J'ai instauré les réunions annuelles des coordonnateur(-trice)s du programme d'hygiène dentaire des cégeps. Au départ, plusieurs questionnements venaient des directeurs des études; ils voulaient savoir de quoi on parlerait. Mais après, quelques rencontres, ils ont compris la valeur ajoutée de ces rencontres annuelles. Il y avait un partage des bons coups, des difficultés et également de l'entraide dans les préoccupations que pouvaient vivre les coordonnatrices. Il n'y avait pas de rivalité! »

Mais, bien sûr, cela ne veut pas dire qu'il n'y a jamais eu de moments difficiles. « Pour le mois de la santé buccodentaire, nous avons proposé, expose Johanne Côté, une affiche avec une caricature; l'objectif était de produire un effet énergique, que ça soit "punché" pour braquer les projecteurs sur l'hygiéniste dentaire; malheureusement, cela n'a pas été apprécié par les hygiénistes dentaires. Cela me rappelle aussi l'Assemblée générale annuelle où l'on devait voter pour une augmentation de 75 \$; il faut dire que la cotisation n'avait pas augmenté depuis plusieurs années. »

MES ASPIRATIONS POUR LA PROFESSION

Johanne Côté esquisse un sourire : « J'étais très contente de voir que le projet de loi de modernisation avait abouti! J'étais contente et fière parce que j'avais contribué à cet aboutissement. Il semble y avoir aujourd'hui beaucoup d'hygiénistes qui ouvrent des cliniques et je peux vous dire que je suis agréablement surprise. Toutefois, je trouve que le modèle du dentiste et de l'hygiéniste dentaire que j'ai connu est encore existant.

Je souhaite que la profession existe toujours, qu'elle rayonne parce qu'elle est essentielle. Et il ne faut pas oublier les personnes vieillissantes. Un jour, ce sera nous. Il faut aussi que de plus en plus d'hygiénistes dentaires sortent des cliniques dentaires, et aillent vers d'autres modèles. Selon moi, la prévention est importante dans plusieurs domaines dont évidemment la santé buccodentaire. » ■

CAMPUS HD... À UN CLIC DE CHEZ VOUS!



La plateforme
d'apprentissage en ligne
de l'OHDQ inclut :

- Des webinaires synchrones et asynchrones ;
- Des formations en salle ;
- L'inscription aux grands événements ;
- Et plus encore...



Inscrivez-vous !



**Une plus grande
variété de choix pour
votre développement
professionnel et
pour parfaire vos
compétences dans
le cadre de vos
obligations de
formation continue !**

UN CHEMIN D'APPRENTISSAGE QUI CONFIRME UNE VOCATION*

Jean-François Lortie est élu la première fois le 20 juin 2020 président de l'Ordre, pour un mandat de quatre ans.

D'une voix enjouée, il se confie :

« L'hygiène dentaire m'est venue par le biais de l'orthodontie. Je n'ai jamais eu de traitement d'orthodontie, mais c'est quelque chose qui me fascinait. Il faut savoir que dans les années 80-90, il n'y avait pas la moitié de la classe avec des broches comme aujourd'hui, il y avait une ou deux personnes; pour moi, replacer des dents dans une bouche, c'était quelque chose de magique. Et avec le recul, je réalise combien c'étaient véritablement des traitements poussés. Et puis j'aimais aller chez le dentiste, l'odeur, l'ambiance, j'aimais mon hygiéniste dentaire — elle s'appelait Pierrette et c'était comme une deuxième maman. »



* Propos recueillis et texte rédigé par Catherine Roberge, responsable des communications. Les réponses ont été adaptées pour clarifier le propos et par souci de concision.

Un peu plus tard, « ayant pris conscience de toutes les études que cela demandait pour devenir orthodontiste, j'ai discuté avec la conseillère d'orientation et nous avons déterminé que l'hygiène dentaire serait un bon choix. Je me suis inscrit au Collège de Maisonneuve — je dois avouer que je voulais sortir de ma banlieue et vivre une expérience différente. Là, j'ai découvert ce qu'est une association étudiante, les assemblées délibérantes, ce que cela signifie de faire partie d'un groupe et de faire vivre la démocratie. »

« Au terme de mon parcours en Techniques d'hygiène dentaire, enchaîne-t-il, j'ai découvert la santé publique et j'ai décidé que c'est cela que je voulais faire. Je postule donc à l'endroit où j'ai fait mon stage et c'est ainsi que je commence dans la profession. Comme j'étais dans cette mouvance de démocratie étudiante et que j'arrivais dans un milieu de travail syndiqué, je participe aux assemblées générales du syndicat. Et comme je suis membre d'un ordre, et que je paie une cotisation, je décide de participer aux assemblées générales de l'Ordre. Là, je réalise que bien que nous soyons environ quatre à cinq mille hygiénistes dentaires, il est difficile d'avoir 30 personnes réunies dans une salle pour parler de notre profession et de nos enjeux. C'est alors que je rencontre des hygiénistes dentaires impliqué(e)s, qui siègent à des comités ou assument des responsabilités en qualité d'administrateur(-trice)s. Un jour, Agathe Bergeron, responsable en ce temps-là de l'inspection et de la pratique professionnelle, me dit qu'elle a toujours besoin d'hygiénistes dentaires bénévoles pour parler de la profession dans les écoles secondaires et dans les foires, les salons de l'éducation, etc. » Sera-t-on étonné ? Le sens de l'action collective, la fibre de l'engagement au sein du groupe et la volonté de changer la vie font à nouveau leur effet : « Je commence à m'impliquer de plus en plus dans les activités de l'Ordre, conclut-il. »

L'ABOUTISSEMENT PRESQUE NATUREL D'UN CHEMIN PROFESSIONNEL

D'une voix assurée, Jean-François Lortie expose : « J'ai travaillé 13 ans en santé publique : quatre ans dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve, trois ans au Nunavik chez les Inuits, puis cinq ans et demi chez les Cris à la Baie-James ; ensuite, je suis revenu dans la région de Montréal pour devenir professeur. Quand j'étais à la Baie-James, on faisait des présentations au primaire et aussi au secondaire, et plusieurs personnes m'ont dit que j'étais efficace devant une classe. J'ai donc suivi un programme en éducation à l'UQAM et je suis devenu professeur au Cégep de Saint-Hyacinthe. »

Peut-on deviner l'aboutissement presque naturel de ces années d'apprentissage et d'un tel cheminement professionnel ? Jean-François Lortie achève ainsi son récit : « Lorsque j'ai travaillé en région éloignée en territoires inuits au Nunavik, je continuais à venir au congrès de l'Ordre tous les deux ans, cela faisait partie de ma formation continue. Je continuais à m'intéresser à l'Ordre et je gardais en tête le souhait, un jour, de siéger au conseil d'administration comme administrateur. En 2013, je me suis présenté pour la première fois à la fonction de président, qui était, à cette époque, soumise au suffrage universel des membres. Je n'ai pas été élu, et c'est finalement en 2017 que j'ai remporté pour la première fois une élection dans ma région et que je suis devenu administrateur. J'ai été réélu au conseil en 2018 — le nouveau Règlement sur les élections qui entraine en vigueur ordonnait de nouvelles élections — et par la suite élu vice-président et quelques années plus tard, président. »

PANDÉMIE ET MODERNISATION

Plusieurs événements — et non des moindres — marquent ce mandat. Certes, la pandémie mondiale du COVID-19, mais aussi et surtout l'aboutissement peu banal des efforts collectifs de modernisation de la profession. Jean-François Lortie s'anime : « La pandémie commence en mars 2020, et en juin, on est en confinement et je commence ma présidence. Parallèlement, un remaniement ministériel est effectué et Danielle McCann perd le ministère de la Santé et se retrouve à l'Enseignement supérieur et ministre responsable des lois professionnelles. Et l'Ordre apprend que la première chose qu'elle veut faire à titre de ministre, c'est de mener à terme le projet de loi de modernisation dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées. Il faut savoir qu'en 2018, nous étions la dernière profession règlementée où un professionnel était sous la supervision d'un autre professionnel. Lors des élections législatives, tous les partis parlaient de l'autonomie de l'hygiéniste dentaire, sauf la Coalition Avenir Québec. »

C'est dans ce contexte que s'est tenu en septembre, la commission parlementaire dont les travaux ont prélué à l'adoption du projet de loi. Jean-François Lortie, enthousiaste, enchaîne : « C'est très particulier parce que personne n'entraîne au parlement à cause de la pandémie. On était en contact avec l'attaché politique de Danielle McCann dans notre chambre d'hôtel à Québec, par texto. Il fallait s'adapter et réagir très vite. Par exemple, le débridement parodontal non chirurgical n'était pas retenu comme activité réservée dans la première mouture du projet de loi ; seul le détartrage supra et sous gingival l'était. Et l'on ne pouvait pas passer à côté ! Les hygiénistes dentaires réalisaient cette activité sur une base quotidienne, et pas seulement dans les bureaux de spécialistes. De plus, cela fait partie du programme d'étude. Nous avons pu finalement avoir gain de cause après plus d'une heure trente minutes d'échange entre les parlementaires, cependant sous ordonnance ou sinon encadré par un règlement de l'Ordre. C'est la seule activité réservée au Code des professions où il est indiqué qu'on doit consulter d'autres parties (Office des professions, Ordre des dentistes...) pour édicter le règlement, sinon cela reste sous ordonnance. »

La vitesse de déroulement des travaux de la commission s'accélère et, ponctue Jean-François Lortie, « Tout est adopté ! Nous réussissons à faire enlever les ordonnances pour la moitié des activités — car il y avait beaucoup d'activités avec ordonnance — et nous passons de zéro activité à 15 activités **réservées**. Et remarquons que l'activité "contribuer aux traitements et suivis orthodontiques, selon une ordonnance" a été adoptée telle qu'elle avait été libellée dans notre mémoire ! Nous voulions que ces modifications durent dans le temps ; on ne voulait pas se limiter à la pose d'un fil ou aux changements d'élastiques parce que l'orthodontie dans 10, 15, 20 ans ça va être différent ! »

Finalement, la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées a été adoptée la semaine suivante, puis sanctionnée la semaine d'après, soit le 24 septembre. Jean-François Lortie conclut : « Indéniablement, cela s'est fait très rapidement en raison de la pandémie. Mais la deuxième vague de la pandémie arrive au même moment et la nouvelle loi passe incognito. Certains médias s'y sont intéressés en janvier 2021, mais la plupart ont couvert l'événement seulement un an après lorsque l'Ordre a publié un communiqué pour souligner la première année de son entrée en vigueur. Mais pour l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec, c'était majeur. »

Reprenant son souffle, J.-F. Lortie poursuit: « Par ailleurs, les gens qui me connaissent savent que je suis quelqu'un de rassembleur, quelqu'un d'équipe avec cette conviction que c'est en échangeant qu'on se comprend mieux. C'est pourquoi non seulement j'ai voulu renouer avec tous nos partenaires, mais encore mettre sur pied des activités communes. Dans cette conjoncture de la modernisation, et avec le D^r Lafrance qui présidait alors l'Ordre des dentistes, nous avons décidé de faire passer le message que nous travaillions ensemble. De fait, nous avons eu de très nombreuses rencontres constructives de travail et cela s'est poursuivi avec D^r Malczewski — concrètement on a eu plus de rencontres de travail en quatre ans qu'en quarante-cinq ans. En travaillant avec les autres ordres du domaine buccodentaire, même si l'on travaille ensemble depuis 50 ans, nous avons tous pris conscience que l'on travaillait isolément, chacun dans nos réalités, sans bénéficier de l'enrichissement du travail collaboratif... »

« Pour moi, ajoute-t-il, c'est une grande fierté d'avoir non seulement provoqué ce changement d'approche, mais aussi d'avoir amélioré les liens avec les associations, les fédérations, les syndicats, les cégeps qui sont et demeurent des partenaires essentiels. Le nouveau programme de Techniques en hygiène dentaire est un bon exemple de cet esprit de travail collaboratif. Et pour rester dans cette dimension de la formation, je dois mentionner le nouveau programme offert à Matane. Le besoin d'avoir un nouveau programme dans l'Est ne date pas d'hier, mais après plusieurs tentatives nous avons réussi à lui donner vie! Et si je prends du recul, aujourd'hui, nous sommes présents dans les cégeps et nous impliquons les enseignants qui ont un rôle important à jouer: ils ne forment pas simplement des hygiénistes dentaires, mais ils forment des **citoyens**, des professionnels **membres d'un ordre**, détenteurs d'un **titre**, porteurs d'une **image** à projeter et protéger. Le permis vient avec des responsabilités, un code de conduite ainsi que des privilèges qu'il ne faut pas oublier. »

Mais cela ne veut pas dire qu'il s'agit pour autant d'un mandat où « Tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles », ironise Jean-François Lortie! « En effet, dit-il avec force, si mon premier mandat semble n'avoir été que *du beau, du bon et du vrai*, à la fin est survenu un moment nettement plus difficile avec le premier règlement en lien avec la modernisation, soit le Règlement sur la formation continue obligatoire des hygiénistes dentaires. Je ne veux pas passer à travers toutes les raisons qui nous ont amenés à passer d'une politique de formation continue au règlement de formation continue, mais c'était la voie à suivre. Mais la manière dont cela a été perçu sur le terrain a signifié pour moi voguer sur une mer nettement plus houleuse. »

LES DÉFIS DE L'AVENIR

Après une brève hésitation, songeur, Jean-François Lortie reprend la parole: « C'est sûr que j'entre dans mon deuxième et dernier mandat — puisqu'on est limité dans le nombre de mandats; pour la gouvernance, pour la démocratie, c'est correct d'avoir une limite, cela ne m'empêchera pas de continuer de m'impliquer dans l'avenir de ma profession. Présider un ordre est une expérience professionnelle qui n'est pas donnée à tout le monde. Je suis très reconnaissant envers ceux qui m'ont élu, d'abord comme administrateur dans ma région et, ensuite, envers mes collègues administrateurs et administratrices qui m'ont investi de leur confiance en me choisissant.

« Ce que nous avons maintenant à réaliser en tant qu'Ordre, c'est de faire vivre la Loi; dans les premières années, c'était l'étape de la conception et de la rédaction; aujourd'hui nous sommes dans l'application et nous devons tout mettre en place. Maintenant qu'on a les définitions, on va développer les préceptes en lien avec les activités, les protocoles, les guides, les lignes directrices, etc. Les membres vont devoir se poser des questions sur leurs façons de faire: ce n'est pas parce que je l'ai appliqué comme cela en 1995 que je dois encore le faire de cette façon en 2025. Car travailler dans les sciences de la santé, c'est accepter que la science évolue! »

« Pour l'ordre, c'est aussi un défi sur le plan humain et sur le plan des communications. Les membres vont devoir s'approprier tous les changements et l'Ordre va devoir les accompagner pour faciliter cette appropriation. Il va falloir aussi travailler avec notre partenaire primordial, l'Ordre des dentistes du Québec. Certes, il ne faut pas oublier que le dentiste peut être ton *employeur*, mais aussi et surtout ton *collègue*, un *collaborateur* au même titre que l'hygiéniste dentaire. Pour leur part, les dentistes doivent comprendre comment la modernisation leur est bénéfique et profitable. »

« Quant à l'évolution de la profession, j'ai l'intime conviction qu'on ne devrait pas attendre un autre 45 ans avant de faire des changements importants. La profession évolue, les compétences aussi; les hygiénistes dentaires veulent prendre une place plus importante dans la prévention des maladies buccodentaires. Les hygiénistes dentaires devraient être utilisés pleinement à la hauteur de leurs compétences, et être en première ligne en santé buccodentaire. Faire des diagnostics, cela existe déjà dans le reste du Canada: les hygiénistes dentaires de certaines provinces peuvent diagnostiquer certaines maladies qui font partie de leur champ de pratique. En Alberta, les hygiénistes dentaires peuvent prescrire certains antibactériens, certains médicaments. La profession, lorsqu'elle est pleinement utilisée en première ligne, a un potentiel incroyable. Il faut bâtir la prochaine modernisation de la profession sur le moyen terme parce que c'est long, changer des lois, changer le Code des professions! Il faut le documenter, chercher des données, des statistiques. Et impliquer nos partenaires, parce que sinon, cela ne bougera pas; le maître mot est "collaboration" pour permettre à tout le monde d'avancer ensemble. »

Pour conclure, Jean-François Lortie assure solennellement: « J'ai le même souhait depuis longtemps. Je rêve du jour, et on commence à le voir, où la population du Québec, lorsqu'elle va appeler pour des soins, va prendre rendez-vous avec son hygiéniste dentaire. Il faut prendre la place qui nous appartient, en faire la promotion, nommer son titre et la population va savoir ce qu'on fait pour elle, et pourquoi c'est important pour sa santé. » ■

D'UN CONCOURS DE CIRCONSTANCE À UN VÉRITABLE COUP DE CŒUR POUR LA PROFESSION

Suzie Prince* a été directrice générale et secrétaire de l'OHDC de 1994 à 2001.

D'entrée de jeu elle explique :



« C'est un concours de circonstances qui m'a amené à travailler pour l'Ordre en 1993. Je terminais mon MBA (Master of Business Administration) et l'on m'a approchée pour le poste de coordonnatrice aux services professionnels avec pour objectif de préparer la relève du poste de la direction générale car Monique Goudreault qui était directrice générale à l'époque, souhaitait préparer sa relève et se retirer en 1994. J'ai été aussitôt inspirée par la mission : veiller à la protection du public ; j'ai été également attirée par le contexte particulier : l'Ordre avait besoin d'un profil de "généraliste" parce que l'équipe était très petite à l'époque. Je vous avoue que j'ai eu un important coup de cœur autant avec l'équipe et la profession que les membres des comités. C'était une profession qui était jeune et un ordre professionnel qui était extrêmement dynamique, efficace et efficient. »

* Propos recueillis et texte rédigé par Catherine Roberge, responsable des communications. Les réponses ont été adaptées pour clarifier le propos et par souci de concision.

JOUER UN RÔLE SOCIÉTAL DE MANIÈRE EXEMPLAIRE

Au début de son mandat, Suzie Prince a œuvré pour la Corporation professionnelle des hygiénistes dentaires du Québec. Mais, précise-t-elle, «La réforme du Code des professions a été adoptée en 1994; la Corporation professionnelle est ainsi devenue l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec et ma première année à la direction a été marquée par ce changement majeur de la réglementation! Les nouvelles dispositions législatives, commandaient de nombreux changements (logo, image de l'Ordre, permis, etc.) et au même moment le développement des technologies de l'information débutait et nous devions saisir l'occasion pour moderniser nos différents outils de gestion et moyens de communication. Le courriel a été implémenté, le premier site Internet de l'Ordre a été développé, de même que le premier logiciel de gestion des membres.»

Suzie Prince poursuit son récit avec passion: «Nous pourrions véritablement écrire un livre, mais en substance l'Ordre des hygiénistes dentaires est un ordre qui joue pleinement son rôle de protection du public avec une efficacité incomparable dans la réalisation de sa mission. Si l'on regarde le nombre de ressources humaines que l'Ordre comptait à l'époque — employés, comités et bénévoles —, et ce que l'organisation réalisait, c'était unique. Le nombre d'outils de communication développés à l'époque pour sensibiliser le public à la santé dentaire est très impressionnant. Nous avons créé beaucoup d'outils pour le public car nous voulions que les jeunes des années 2000 aient une excellente santé buccodentaire à l'âge adulte et que la population comprenne l'importance de la santé buccodentaire et son impact sur la santé globale.»

«Plus globalement, enchaîne-t-elle, les enfants avaient beaucoup de caries dans les années '60 et '70, et aujourd'hui les enfants ont des bouches en santé et des dents alignées. Ce n'est pas le fruit du hasard. Les hygiénistes dentaires ont amélioré la santé buccodentaire de la population et beaucoup d'efforts ont été déployés afin d'atteindre les groupes plus vulnérables ou moins informés que sont les aînés, les enfants, les jeunes parents. Nous sommes allés sur le terrain avec une multitude d'outils de communication : fiches éducatives, bandes dessinées, cahier de jeux pour les enfants dans les écoles, publiereportages éducatifs, Salon Maternité Paternité Enfants, etc. Au risque de me répéter, tout cela a été fait bénévolement, par une équipe très dévouée. Avec le recul, je me dis que jouer son rôle sociétal d'une façon aussi exemplaire pendant toutes ces années, avec peu de ressources, demeure extraordinaire.»

«Mais ce n'était pas tout, enchaîne-t-elle aussitôt, nous voulions aussi avoir des hygiénistes dentaires compétent(e)s sur le terrain qui assurent la protection du public et dispensent des soins de la meilleure qualité qui soit et sensibilisent le public à la santé dentaire. Les hygiénistes dentaires étaient très rigoureux(-euses) et avaient une soif d'être reconnu(e)s professionnellement et d'avoir leur champ de compétence élargi. Ce fut des années très intenses. Lorsque je suis arrivée à l'Ordre, il y avait près de 2600 membres, et ce chiffre a augmenté pour atteindre 3667 membres. L'inspection professionnelle a été un levier



Atelier scolaire 2001

important pour assurer le rehaussement de certaines pratiques et le respect des nouvelles normes d'asepsie pour mieux protéger le public. Nous souhaitons inspecter tous les membres en cinq ou sept ans. Au départ, l'Ordre inspectait environ 100 membres par année, soit 4 % du tableau des membres, et nous comptons qu'une inspectrice. Nous avons augmenté le nombre de visites pour atteindre 719 visites en un an, soit 20 % du tableau des membres en un an. Nous profitons de cette occasion pour valider le respect des normes de pratique, vérifier la compétence des professionnels et sensibiliser les membres à l'importance de bien servir et protéger le public. Peu d'ordres professionnels inspectaient leurs membres une fois tous les 5 ou 7 ans et encore moins en effectuant une visite sur place.»

Dans le système professionnel, la formation continue constitue un autre moyen important pour assurer la protection du public. Suzie Prince explique: « Pour assurer la protection du public nous devons veiller à la compétence des membres et à la mise à jour continue de leurs connaissances. L'Ordre a déployé beaucoup d'efforts et de créativité pour assurer une importante participation des membres aux activités de formation continue (congrès, tournée, participation aux activités scientifiques comme les Journées dentaires du Québec [JDQ]); et les efforts ont porté fruit car en 1999, 57 % de membres ont participé aux activités de formation offertes par l'Ordre. La tournée rejoignait 1 361 membre, les JDQ 1 300 membres et le congrès 733 membres.»

«Et ensuite, continue-t-elle, il y a toute la question de la réglementation de la délégation des actes et l'accord pancanadien pour la mobilité des professionnels qui ont été des dossiers requérant notre plus grande attention.»

UNE ÉVOLUTION SIGNIFICATIVE DE LA PROFESSION

« Si l'on observe la santé buccodentaire des générations actuelles, il est indéniable, affirme Suzie Prince, que les hygiénistes ont effectué un travail irréprochable sur le terrain. Il ne faut pas avoir peur de le dire, les hygiénistes dentaires ont légué à la population du Québec une santé buccodentaire remarquable. Sur le terrain, ce sont les activités de prévention des hygiénistes dentaires qui ont permis ces améliorations. Mais cela ne signifie pas qu'il n'y a plus de défis à relever! Il reste encore, par exemple, de grandes zones de vulnérabilité chez les aînés, dans les résidences pour personnes âgées, dans les CHSLD. Je suis extrêmement contente et fière du chemin qui a été parcouru par la profession, mais je pense qu'il faut une plus grande ouverture pour que nos aînés aient des services d'hygiène dentaire et de soutien pour leur santé buccodentaire, que ce soit à domicile, dans les résidences, dans les CHSLD. Et il ne faut pas oublier les nouveaux arrivants qui sont nombreux à avoir des problèmes buccodentaires. C'est une population qui est parfois très loin des cabinets dentaires. On a donc beaucoup de travail à faire pour rejoindre les populations vulnérables.»

Bien sûr, tout parcours professionnel ne ressemble pas à un long fleuve tranquille. Particulièrement quand il est question de gérer un groupe de personnes, même si elles sont réunies autour d'objectifs communs. Suzie Prince rappelle: « La question de la délégation des actes entre les différents ordres professionnels a toujours été une question difficile et sensible. La vision des dentistes était plus orientée vers le contrôle de l'hygiéniste dentaire; ils voyaient l'autonomie professionnelle comme une menace à l'époque. Je suis heureuse que les mentalités aient évolué car pour relever les défis d'aujourd'hui et de demain il faut pouvoir compter sur la compétence et le travail interdisciplinaire de tous les professionnels du secteur dentaire. Pour ce qui est de la

pratique indépendante, elle ne nuit pas aux cabinets dentaires, bien au contraire, c'est une offre qui est différente et complémentaire. L'hygiéniste dentaire et le dentiste sont des professionnels qui doivent travailler en étroite collaboration pour rejoindre toute la population, incluant les populations vulnérables qui ne fréquentent pas les cabinets.»

GOVERNANCE, AVEZ-VOUS DIT ?

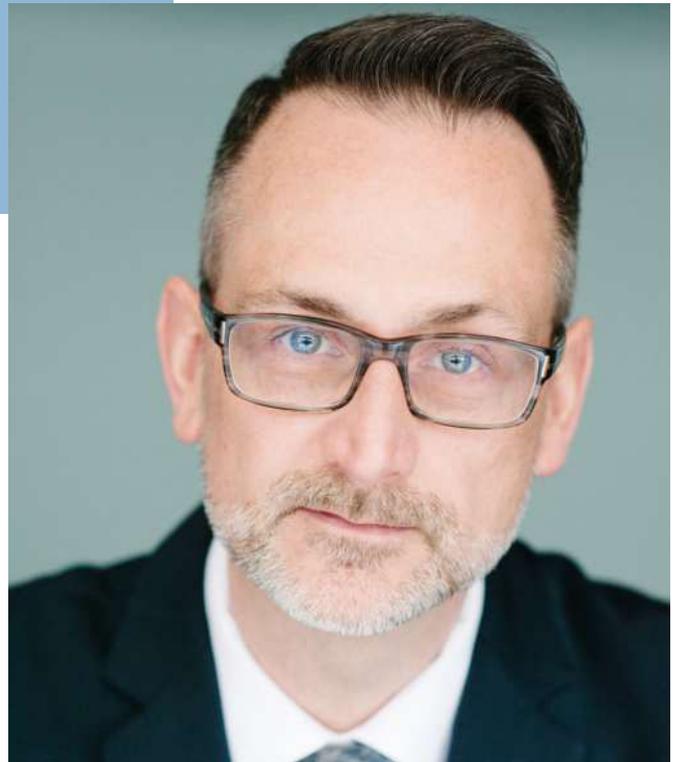
Au cœur de la gouvernance d'un ordre, quelle est l'influence du mandant — l'État, représenté par l'Office des professions du Québec (OPQ) qui a pour responsabilité de veiller à ce que chaque ordre professionnel du Québec assure efficacement sa mission? « L'Office des professions du Québec est un organisme de réglementation et de surveillance; personnellement, confie Suzie Prince, j'ai toujours eu une excellente relation avec les différentes instances de l'Office des professions. J'ai vécu plusieurs révisions réglementaires et l'on a adopté différents programmes de surveillance, et ma relation avec l'OPQ s'est toujours déroulée de manière harmonieuse dans le respect de nos missions respectives. Pour la gouvernance de l'Ordre j'ai beaucoup d'admiration pour les administrateurs parce qu'ils ont donné beaucoup de leur précieux temps. De plus, j'ai connu les premiers administrateurs *nommés*, qui avaient un regard différent et une expertise en raison de leur expérience professionnelle. Leur contribution a été majeure.»

Regroupant les ordres professionnels, la mission du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) est « d'agir à titre de voix collective des ordres sur des dossiers d'intérêt commun et d'organisme-conseil auprès de l'autorité publique. » Suzie Prince détaille: « J'ai entretenu avec le CIQ une belle coopération. Lorsque j'ai commencé à travailler avec le CIQ, c'était une très petite organisation, il y avait un directeur général et deux employés! J'avais, dans les années 90, un intérêt pour la formation continue des professionnels et nous avons mis sur pied un petit comité de travail qui a déterminé qu'il faudrait qu'il y ait de la formation continue *obligatoire*. Nous avons par la suite travaillé fort pour arriver, dans les années deux mille, avec la publication d'un rapport et l'organisation d'un colloque où l'on disait à tous les professionnels que pour protéger le public, il faut miser sur la formation continue obligatoire. Cela a été l'amorce de la rédaction des politiques de formation continue obligatoire qui sont devenues, dans certains cas, des règlements de formation continue. À l'époque, c'était mal perçu par les ordres mais maintenant, il n'y a pas un ordre professionnel qui ne penserait pas faire le suivi de la formation continue de ses membres. Donc, le CIQ, malgré le peu de moyens dont il disposait à l'époque, jouait bien son rôle qui était d'être rassembleur pour l'écosystème professionnel. C'est un lieu de partage essentiel pour les ordres professionnels et c'est très important qu'il puisse exister et représenter les ordres professionnels sur les enjeux et questions communes.»

« Je peux vous dire, pour conclure, que ce fut une très belle aventure que de servir la profession et le public. Contribuer à faire évoluer la profession et aider l'Ordre à réaliser pleinement sa mission est un privilège. Je dois vous avouer que l'indépendance des hygiénistes dentaires était un sujet très sensible à l'époque et après toutes ces années, eh bien, cela s'est fait. La société a besoin d'hygiénistes dentaires qui œuvrent sous différentes formes d'organisations pour atteindre le public avec des modèles d'affaires différents. L'essentiel demeure que l'Ordre joue pleinement son rôle de protection du public, que les professionnels soient compétents et que toute la population puisse avoir accès à des services et soins de santé de qualité. » ■

PARTICIPER À LA MODERNISATION DE LA PROFESSION ET DE L'ORGANISATION

Jacques Gauthier a été directeur général et secrétaire de 2017 à 2025.



« Dans mon parcours professionnel, expose-t-il, j'ai été amené à travailler dans un autre ordre professionnel, l'Ordre des ergothérapeutes du Québec, et ce, à partir de 2002. J'y ai occupé plusieurs postes, principalement des postes de direction. En 2017, je souhaitais occuper des fonctions de direction générale et j'ai vu le poste ouvert à l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec. J'ai posé ma candidature et obtenu le poste. Je suis donc à la direction générale et au secrétariat depuis juin 2017. »

UNE PÉRIODE DE GRANDES TRANSFORMATIONS

Jacques Gauthier précise: « Je suis arrivé à l'OHDQ dans une période de grandes transformations, sur tous les plans et je suis bien content d'avoir pu contribuer à ce grand vent de changement. En effet, parallèlement aux travaux de l'Ordre sur la modernisation de la profession, il y a eu en même temps, à mon arrivée, une réforme en profondeur du Code des professions qui changeait fondamentalement la gouvernance des ordres et la gestion de leurs opérations. J'ai donc touché aux deux volets, autant ce

qui concerne la réforme des ordres professionnels — dont on a une deuxième phase en cours en ce moment —, mais aussi toute la modernisation de la profession d'hygiéniste dentaire. Je suis arrivé au moment où aboutissaient les démarches avec par la suite l'adoption de la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées et sa mise en place. J'ai donc pu participer à la modernisation de l'organisation et de la profession.

* Propos recueillis et texte rédigé par Catherine Roberge, responsable des communications. Les réponses ont été adaptées pour clarifier le propos et par souci de concision.

PLUSIEURS MOMENTS FORTS

« Pour installer tous ces changements, poursuit-il, un élément clé a été la croissance de l'équipe du personnel de l'Ordre. Il y avait 14 employés à l'Ordre à mon arrivée et nous sommes maintenant rendus à 26, soit une transformation majeure de nos activités internes. Il y a eu la création de nouveaux services aux membres et de services au public, c'est important à souligner parce que le nombre de membres a aussi augmenté significativement. Nous nous situons maintenant presque au tiers supérieur des ordres ayant le plus grand nombre de membres.

« Nous avons également entrepris une réforme de l'ensemble de nos communications, autant la revue que nos infolettres, notre image de marque et les médias sociaux. Un autre moment fort aura été notre campagne de communication destinée au grand public, avec la publicité sur les "talents cachés de l'hygiéniste dentaire" diffusée sur Radio-Canada, Tou.tv, TVA et TVA + en heure de grande écoute; nous avons atteint plus de 8 959 500 personnes, ce qui est considérable.

« Une autre avancée, détaille-t-il, aura été l'inauguration de Campus HD. Lorsque je suis arrivé, c'était un comité de bénévoles externes qui gérait la programmation de formation continue. Il a fallu développer tout le service. Au départ, il y avait une personne à temps partiel à la formation continue; maintenant nous avons un département complet, avec des outils performants. »

S'arrêtant quelques secondes, Jacques Gauthier enchaîne: « J'aimerais souligner un élément fondamental: le resserrement des collaborations interordres dans le domaine buccodentaire. On prépare maintenant des documents, des publications conjointes, ce qui était moins fréquent auparavant. Les relations se sont nettement développées, on travaille beaucoup *main dans la main*, ce qui est bénéfique pour le public, en premier, et bien sûr pour nos membres. »

DÉPLOYER L'AUTONOMIE

Jacques Gauthier insiste avec raison: « Cinq ans après l'adoption de la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées, nous sommes toujours à œuvrer pour faire aboutir tous les changements adoptés par le gouvernement. Et c'est caractéristique des grandes réformes. J'ai eu la chance de travailler à l'Ordre des ergothérapeutes où l'on a vécu deux *grosses réformes*. Il s'est écoulé au minimum une dizaine d'années avant d'avoir fait le tour de tous les volets, avant de concevoir des documents aussi bien réglementaires que pédagogiques, avant d'offrir des formations pertinentes aux membres. Sans oublier que même lorsque les choses sont édictées clairement, il demeure malgré tout des contenus à démêler, et l'on doit continuer à clarifier, simplifier et bonifier.

« Dans notre cas, rendu à la cinquième année, nous voyons maintenant beaucoup plus les retombées concrètes: les règlements sont en train d'être adoptés, on fait beaucoup de publications, etc. Il est sûr que pour les hygiénistes dentaires, il y a des choses qui sont encore floues, tout n'est pas encore concret dans leur quotidien, mais on ne s'arrêtera pas à ce qui a été fait jusqu'à maintenant. Le déploiement de l'autonomie, la possibilité pour les hygiénistes dentaires d'avoir leur propre entreprise, que ce soit avec pignon sur rue ou en se déplaçant pour aller à la rencontre de leur clientèle, est le fait marquant des cinq dernières années. C'est important de faire remarquer que le déploiement de ces entreprises s'est fait de façon rapide et avec qualité.

« J'aimerais également attirer l'attention, enchaîne-t-il avec vivacité, sur le fait qu'il n'y a pas seulement le personnel qui travaille pour la mission de l'Ordre, mais aussi de très nombreux comités composés d'hygiénistes dentaires. Environ 25 à 30 hygiénistes dentaires gravitent autour de la permanence pour nous soutenir dans notre mandat, des gens très fidèles qui ont de lourdes tâches et qui jouent un rôle absolument majeur.

« Ainsi, un ordre professionnel, ce n'est pas juste une seule équipe qui est à l'origine des réalisations et des avancées, il faut une participation de grande proportion des membres à nos comités, à nos événements (colloques, congrès, formation continue). Nous avons la chance d'avoir des taux de participation très élevés, avec des membres très engagés et nous nous en réjouissons. Et le Conseil d'administration et les équipes de la permanence ont une très belle relation de confiance mutuelle qui s'est développée au fil du temps.

« S'agissant de l'équipe, elle ne craint pas de faire preuve d'innovation pour aller de l'avant dans les réformes organisationnelles. Je pense à toute notre réforme de la gestion documentaire, c'est un plan de travail de quatre ans! L'Ordre est très chanceux de disposer d'une équipe dévouée qui fait mentir l'adage de l'inertie naturelle propre à l'humain en situation de changement...

« Finalement, du point de vue des relations canadiennes, depuis huit ans, l'OHDQ joue un rôle beaucoup plus actif et est présent à la Fédération des organismes de réglementation en hygiène dentaire du Canada. J'en ai été vice-président pendant quatre ans, ce qui a resserré nos liens avec nos homologues des autres provinces. »

QUEL AVENIR POUR L'OHDQ ?

Après s'être arrêté un bref instant, Jacques Gauthier déclare sans emphase: « Il y a beaucoup d'inconnu avec la modernisation du système professionnel; il va falloir être capable de suivre l'évolution: progression des technologies, changement des pratiques et avancement de la science. Par exemple, l'on commence à regarder comment intégrer l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le travail des différents secteurs à l'Ordre; l'on se penche aussi sur le développement durable, la gestion de l'ensemble de nos ressources. Le travail d'amélioration continue ne s'arrête pas, il faut toujours être en mouvement, être à l'affût et s'adapter au contexte.

« Et aussi, si le nombre de membres continue à croître — c'est ce qu'on va souhaiter pour la population du Québec qui rencontre des difficultés d'accès aux soins buccodentaires par manque de ressources humaines actuelles —, alors l'équipe de l'OHDQ va continuer à augmenter et l'on va souhaiter optimiser les ressources humaines et financières. » ■



DE JEUNES HYGIÉNISTES DENTAIRES IMAGINENT LE FUTUR DE LA PROFESSION

Nous avons demandé à de jeunes étudiants en Techniques d'hygiène dentaire d'imaginer l'hygiène dentaire du futur. Voici ce qu'ils nous ont dit :



**ALAIN MEFINZA,
CÉGEP DE CHICOUTIMI**

Selon moi, le nombre d'hygiénistes dentaires masculins va augmenter en raison de l'engouement suscité en 2020 avec la modernisation de la profession et l'augmentation du nombre de dentistes formés à l'étranger qui s'installent au Québec. Nous aurons aussi la possibilité de poursuivre nos études à l'Université et aurons accès à plus de formations spécifiques.

**SARAH-MAUDE CLOUTIER,
CÉGEP DE SAINT-HYACINTHE**

Il y aura des technologies beaucoup plus avancées comme de nouveaux instruments ultrason, de nouveaux types de curettes et de nouveaux produit adjuvants composés de nouveaux ingrédients avec des effets bénéfiques pour la bouche. De plus, il y aura de nouveaux traitements pour aider les gens qui ont des glandes salivaires inadéquates (radiothérapies, médicament, etc.). Du point de vue écologique, il y aura plus de matériaux compostables pour remplacer les gants et les masques et les petits plastiques qu'on utilise. Finalement, nous serons encore plus autonomes, avec davantage de tâches sans ordonnance.





TECHNIQUES D'HYGIÈNE DENTAIRE AU CÉGEP DE MATANE : RÉPONDRE À UN GRAND BESOIN DE MAIN-D'ŒUVRE

- CATHERINE ROBERGE, responsable des communications

Le programme de Techniques d'hygiène dentaire du Cégep de Matane a reçu une excellente nouvelle cet automne. En effet, le ministère de l'Enseignement supérieur a donné l'autorisation de déployer le programme de manière permanente, et ce, accompagné d'un financement de 3 millions de dollars, dont 2 millions pour l'aménagement d'une clinique-école et 1 million pour l'achat d'équipement. C'est que l'implantation du programme à Matane, en délocalisation du Cégep de Lanaudière à Terrebonne, a impressionné et su démontrer la nécessité de développer la profession dans la région du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, en grave pénurie de main-d'œuvre. Voici le récit de la genèse de ce projet par le biais des témoignages d'intervenants sur le terrain : enseignant(e)s, direction des études, coordonnateurs(-trices) et étudiantes.



Crédits : Morgane Moussé

La toute première enseignante au département d'hygiène dentaire du Cégep de Matane, Annick Dubé, aurait rêvé de pouvoir étudier dans sa région, mais a dû s'exiler à Québec le temps de ses études. « Petite fille de la Gaspésie, confie-t-elle, j'aurais aimé avoir un programme dans ma région, mais ce n'était pas le cas. Maintenant, une jeune fille qui souhaite devenir hygiéniste dentaire et qui veut rester dans sa région peut le faire. » Pour Annick, après quelques années de pratique et en parcourant d'un certificat en enseignement, elle partage maintenant sa passion pour l'hygiène dentaire et l'enseignement auprès des étudiants. Mais l'implantation de ce nouveau programme a requis détermination et persévérance.

COLLABORATION ET ENTHOUSIASME

Ce qui a fait le succès de cet important projet? Indéniablement la collaboration et l'enthousiasme de tous les intervenants soucieux d'aider à bâtir un programme solide qui réponde avant tout au besoin vital de main-d'œuvre dans la région. Né d'une volonté de proposer une nouvelle offre de programme d'études au Cégep de Matane, combiné à une rareté de main-d'œuvre dans le secteur, ce projet avait tout son sens pour l'ancien directeur général du Cégep de Matane, monsieur Pierre Bédard, et l'ancienne directrice générale du Cégep régional de Lanaudière, Hélène Bailleur.

En effet, le ratio d'hygiénistes dentaires au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine est le plus faible de la province par rapport à la population régionale. Quand nous comparons les ratios de professionnels par 100 000 habitants, il manquerait, selon Jean-François Lortie, président de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec, environ 108 hygiénistes dentaires dans ces régions par rapport au ratio de l'Ontario et 66 hygiénistes dentaires par rapport au ratio du Canada. De là l'importance de former une relève qui y reste.

Entrent ici en jeu les deux coordonnateurs du Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne, Charlene Dupuis, H.D., et Simon Gauthier, H.D., qui ont tout mis en marche pour que le département de Matane prenne vie et vole de ses propres ailes. Après trois ans d'efforts consacrés à ce projet, ils peuvent dire mission accomplie! Rendons à César ce qui appartient à César: tous deux ont des liens personnels avec la région: M^{me} Dupuis vient de la Gaspésie et M. Gauthier y a des attaches familiales. Ils étaient donc aux premières loges pour constater la grave pénurie de main-d'œuvre.

Et la direction des études dans tout ça? En entrevue, M^{me} Hélène Gasc, directrice des études du Cégep de Matane, confirme: « Cela faisait un moment que [le Cégep de Matane] n'avait pas eu de nouveaux programmes attractifs qui font aussi vivre le Cégep et la région. C'est un beau moyen de renouveler notre offre et de rendre service à la population locale. »



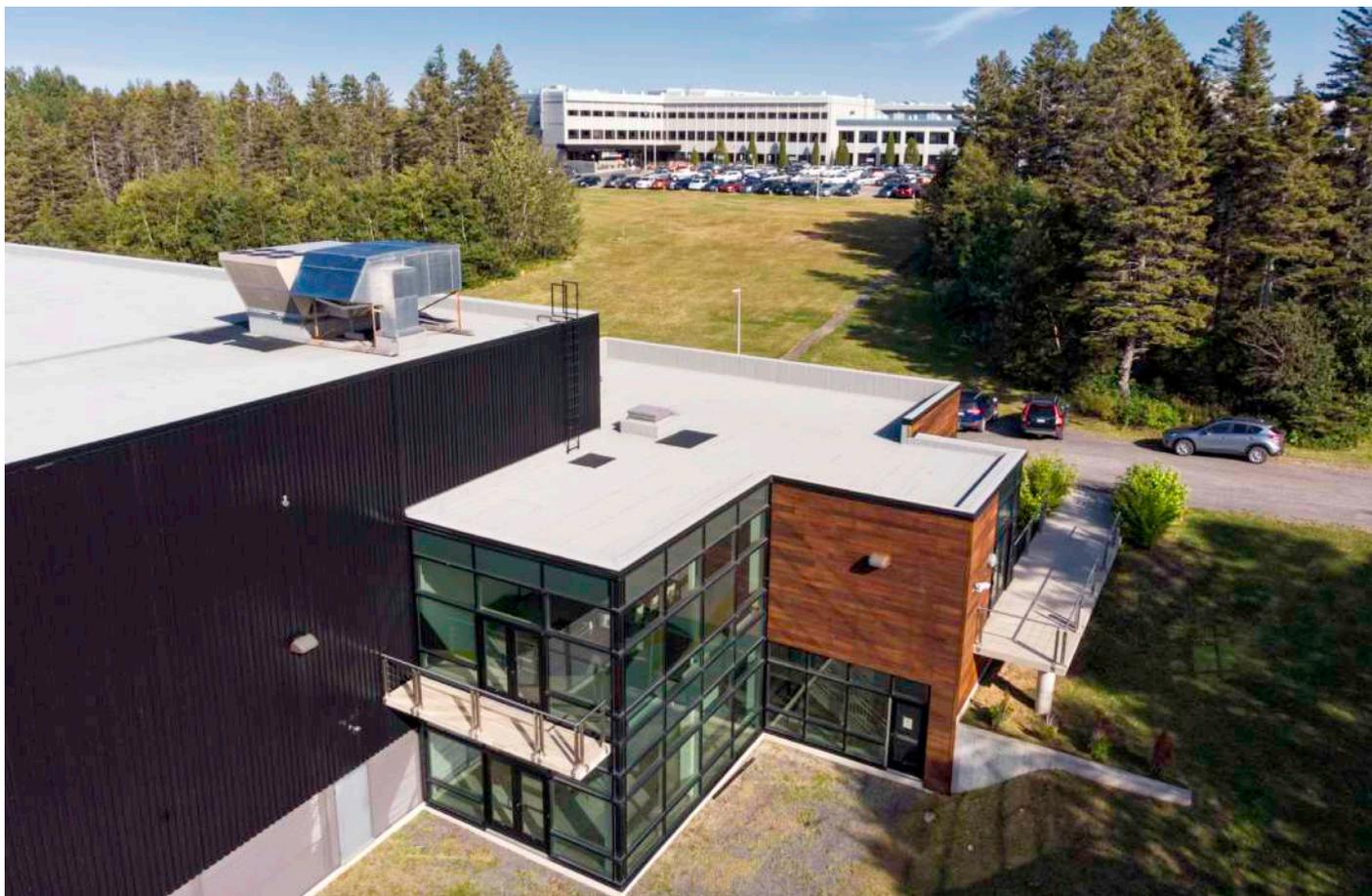
Annick Dubé, coordonnatrice et enseignante au département de Techniques d'hygiène dentaire du Cégep de Matane. Crédits: Fefe Photography

DES DÉFIS, DES SURPRISES, MAIS DE NOMBREUSES OPPORTUNITÉS

Implanter un tout nouveau programme en région comporte son lot de défis et de surprises. Mais pour l'ensemble des intervenants rencontrés, ces défis se sont avérés être des opportunités. Pour Charlene Dupuis et Simon Gauthier, il aura fallu avant tout bâtir un montage financier viable, et travailler le tout à distance. En effet, les deux coordonnateurs, dont le domicile professionnel se trouve à Terrebonne, n'avaient pas le luxe de se retrouver sur place à Matane. Il aura fallu aussi collaborer avec les personnes qui font les achats au Cégep de Matane, recruter du personnel enseignant, des techniciens et même des dentistes pour faire les ordonnances, le tout à distance.

Pour démarrer le programme en délocalisation, il fallait trouver un espace pour effectuer les laboratoires et les stages. Grâce à un partenariat entre le Centre de services scolaires des Monts-et-Marées et le Cégep de Matane, une entente a été réalisée avec le Centre de formation professionnelle (CFPRO) qui offre le programme d'assistance dentaire pour louer leur espace, lorsque ceux-ci ne sont pas utilisés, afin d'offrir du temps sur chaise aux étudiants en hygiène dentaire. Un des principaux avantages de ce site étant sa proximité du Cégep, à seulement quelques minutes en voiture.

Une première enseignante a été trouvée, en la personne d'Annick Dubé, qui a eu la lourde tâche d'enseigner les trois matières de la première année, en plus de jouer le rôle de la technicienne en travaux pratiques (TTP). Mais l'excellente relation avec le département d'hygiène dentaire de Terrebonne a permis à l'enseignante d'y trouver son compte et de vivre une année forte en rebondissements. « J'avais un point de référence à Terrebonne, puis ils étaient là. Ils ont toujours été là. J'avais une question, par courriel ou texto, ils ont toujours été là, ils ne m'ont jamais lâchée! ». Et maintenant, pour la deuxième année, M^{me} Dubé est accompagnée de deux professeurs et d'une TTP.



Crédits: Robert Baronet

UNE CLINIQUE À LA FINE POINTE DE LA TECHNOLOGIE

Avec l'enveloppe du ministère, le Cégep est en mesure de réaliser un autre grand projet : réaliser une clinique dans les locaux du Cégep à la fine pointe de la technologie. Au moment d'écrire ces lignes, les travaux étaient bien entamés, et la clinique sera prête pour la session d'automne 2025. Par chance, les anciens locaux du Centre de développement et de recherche en intelligence numérique (CDRIN) étaient inoccupés. Cette nouvelle clinique permettra aussi au Cégep d'augmenter le nombre d'admissions au programme et ainsi former plus de quinze futur(e)s hygiénistes dentaires par année, un incontournable pour pallier la pénurie dans la région. Actuellement, c'est huit étudiants par année, pour les deux premières cohortes, qui ont le bonheur de suivre leurs cours et leurs laboratoires à Matane. Selon Marianne Fortin, étudiante, faire partie d'une première cohorte de huit étudiants, c'est idéal : « Le fait qu'on soit un petit groupe, ça aide beaucoup à l'apprentissage, on dirait que c'est plus facile, on avance plus vite ensemble » ; Magalie Aubé, étudiante elle aussi, renchérit à ces propos « On est proche des professeurs, qui nous aident plus que si l'on était un plus grand groupe. [...] Si on a plus de difficulté, ils peuvent nous aider ».



Première cohorte. Crédits: Annick Dubé



La première cohorte attendait avec impatience la venue du programme en région. Le profil de chacun des étudiant(e)s est particulier et différent de la deuxième cohorte. En effet, bien qu'ils viennent effectivement tous de la Gaspésie, seulement une étudiante arrivait du secondaire; parmi les autres se trouvaient des conjoints de dentistes, une belle-sœur de dentiste et deux assistantes dentaires qui souhaitaient poursuivre leur cheminement en hygiène dentaire. Le Cégep de Matane n'a pas eu à publiciser énormément son programme, puisque le bouche-à-oreille dans le milieu a bien fonctionné. Par contre, pour la deuxième cohorte, il s'agit surtout d'étudiants du secondaire.

« On aide vraiment à régler le problème de main-d'œuvre dans le Bas-Saint-Laurent et l'est du Québec » selon Marie-Jaëlle Paul-Desmarais, enseignante au département. Les étudiants de la première cohorte sont donc très attendus sur le terrain.

ET L'AVENIR DANS TOUT ÇA ?

Les défis à venir ne manquent pas. En effet, pour l'instant, le Cégep de Matane utilise les grilles de cours — l'ensemble des cours dispensés par session d'études — du Cégep de Lanaudière, mais devra développer ses propres grilles de cours lorsque le programme ne sera plus délocalisé en 2026. Sans oublier que le nouveau programme de Techniques d'hygiène dentaire mis sur pied par le ministère de l'Enseignement supérieur sera obligatoire à partir de l'automne 2026.

Selon M^{me} Hélène Gasc : « La première étape est la délocalisation avec Terrebonne. Nous avons une première implantation qui se fait en partenariat avec eux. Puis en même temps, nous travaillons sur l'implantation d'un nouveau programme qui sera celui propre à Matane. C'est plutôt dans cette seconde étape que je suis impliquée. C'est notre conseillère pédagogique qui va travailler avec les enseignants pour monter le programme et mon rôle est vraiment de soutenir l'équipe et de créer l'environnement nécessaire au bon fonctionnement ».

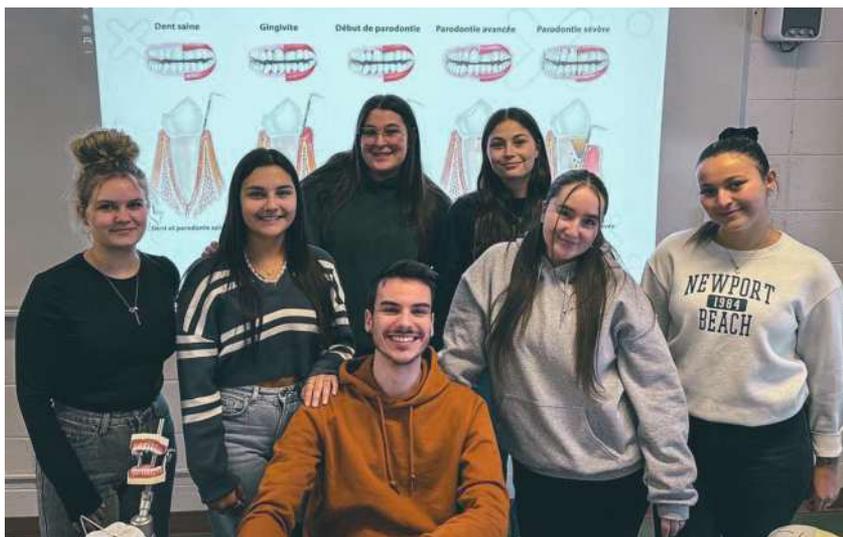
Mais quelle couleur donnera le Cégep de Matane à ce nouveau programme ? Selon Annick Dubé, le manque d'hygiénistes dentaires dans la région, combiné au nouveau statut de ces professionnels instauré avec la modernisation de la profession survenue en 2000 donnera la piqure entrepreneuriale aux étudiants. Et le programme leur permettra d'avoir de bonnes bases en administration grâce à des cours disponibles au cégep. « On veut que les étudiants, lorsqu'ils finissent, soient en mesure d'ouvrir leur propre clinique d'hygiène dentaire [...] et on veut garder les jeunes en région ».

L'ORDRE AUX PREMIÈRES LOGES

L'Ordre a pu observer tout le dynamisme et la détermination des équipes du Cégep de Matane et de Lanaudière tout au long de la création du programme. Le président de l'OHDQ, Jean-François Lortie, a d'ailleurs visité les deux premières cohortes respectivement à l'automne 2023 et 2024. Cette présence a été fort appréciée par le corps enseignant et les élèves qui y ont perçu un appui de force de la part de l'OHDQ.

Annick Dubé a aussi averti ses étudiants qu'ils devront être à la cérémonie de bienvenue aux nouveaux détenteurs de permis offerte par l'OHDQ. « Je les ai à l'œil, il faut qu'ils participent à la remise des permis. Oui, ils passent des examens, oui, ils ont les bonnes méthodes, oui ils sont bons en laboratoire, mais lorsqu'ils vont avoir leur papier, ça va être l'accomplissement ultime. » On se donne donc rendez-vous à l'automne 2026 !

Le mot de la fin revient à la directrice des études, M^{me} Hélène Gasc, qui voit, sur le plus long terme, la possibilité de créer à Matane, un pôle de recherche en innovation sociale en lien avec la santé buccodentaire dans le Bas-Saint-Laurent. Un beau rêve à chérir et entretenir. ■



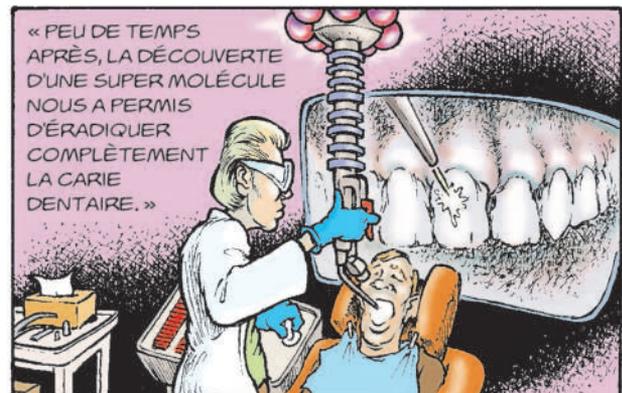
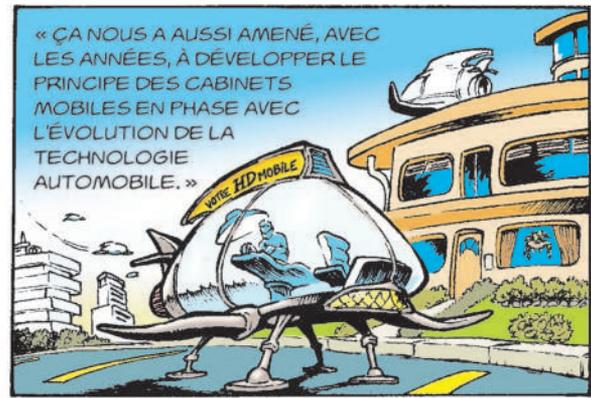
Deuxième cohorte. Crédits : Marie-Jaëlle Paul-Desmarais



Hélène Gasc. Crédits : Alexandre Cossette

LE FUTUR EN BD

- MARIO MALOUIN, scénariste et dessinateur québécois de bande dessinée.



COMMENT ATTEINDRE L'INDÉPENDANCE FINANCIÈRE ?

L'INDÉPENDANCE FINANCIÈRE, C'EST AVOIR LES MOYENS DE FAIRE CE QU'ON AIME. ELLE PERMET D'ÉVITER DE SE SENTIR OBLIGÉ D'EFFECTUER UN TRAVAIL AFIN DE PAYER LES FACTURES, LA MAISON OU LE LOYER. VOICI UN PETIT GUIDE PRATIQUE AFIN DE VOUS AIDER À Y PARVENIR.



QU'EST-CE QUE L'INDÉPENDANCE FINANCIÈRE ?

Atteindre l'indépendance financière signifie que vous n'avez plus besoin de travailler pour subvenir à vos besoins. L'argent ne dicte plus certaines décisions importantes.

Cela vous permet notamment de suivre vos envies. Vous pourriez alors :

- Changer d'emploi
- Réorienter votre carrière
- Retourner aux études
- Travailler à temps partiel seulement
- **Voyager**
- **Vous lancer en affaires**
- Faire du bénévolat
- Etc.

L'indépendance financière n'équivaut donc pas à prendre sa retraite. Ce sont deux choses différentes, bien qu'elles puissent aussi aller ensemble.

En résumé :

- **Prendre sa retraite** : c'est quelque chose que l'on fait

Une personne qui prend sa retraite n'a pas nécessairement les moyens de le faire et d'atteindre tous ses objectifs. Exemple : sa santé pourrait l'y obliger, mais un manque de ressources pourrait la forcer à réduire ses dépenses (et donc l'empêcher de voyager ou encore l'obliger à déménager).

- **Atteindre l'indépendance financière** : c'est avoir les moyens de faire ce que l'on veut

La même personne pourrait donc prendre sa retraite et atteindre les objectifs qu'elle s'était fixés. Comme **vivre en Floride** en hiver. Cela dit, une personne en pleine santé pourrait aussi choisir de continuer à travailler, pour le plaisir. À l'inverse, elle pourrait aussi avoir envie de **profiter d'une retraite anticipée**.

COMMENT CALCULER CE QU'IL FAUT POUR PARVENIR À L'INDÉPENDANCE FINANCIÈRE ?

Afin de calculer ce qu'il vous faut pour parvenir à l'indépendance financière, définissez ce que cela signifie pour vous.

Vous projeter dans une vie où l'argent n'est plus un obstacle vous permettra de mesurer les ressources que vous devrez accumuler au préalable. Le chemin vers l'atteinte de l'indépendance financière va varier en fonction de nombreux éléments, tels que :

- Le niveau et le style de vie que vous souhaitez avoir
- Les compromis que vous êtes prêt à faire
- L'épargne accumulée
- Vos projets

En sachant pourquoi vous souhaitez l'atteindre (ce pourrait être pour passer plus de temps en famille, pour réaliser certains rêves, etc.), **vous serez sans doute plus motivé à poser des gestes pour y arriver.**

Dites-vous que l'indépendance financière peut être un objectif réalisable. Toutefois, cela exige beaucoup de détermination, de rigueur et de discipline.

Conseil harmonie familiale : partagez vos plans avec votre conjoint ou votre conjointe, et vos enfants, si vous en avez, pour que tous travaillent dans la même direction.

Lire la suite ici! ■

N'oubliez pas de jeter un œil sur notre offre adaptée aux hygiénistes dentaires du Québec [juste ici!](#)